

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE

H. J. DEMERS & FRÈRES, Propriétaires, 30 rue la Fabrique.

1 cent le numéro

6 cents par semaine

Édition quotidienne, par an \$3.00
Édition hebdomadaire, Le Cultivateur, 16 pages, par an 1.00

Tarif des Annonces
Par ligne
Premiers 1 section \$0.10
Autres insertions, et publiés en 5 jours 0.05

ALBUM DE L'ÉVÉNEMENT

L'UNFANT TROUVÉ

SECONDE PARTIE

—Mon Dieu, monsieur Ancelin, comme vous êtes pâle! s'écria Edmée; qu'avez-vous? Apportez vous donc une mauvaise nouvelle à maman?
—Mais non, mademoiselle, mais non, balbutia le peintre dont le trouble augmentait.

—matin par Mme Langlois, dévoile le secret de la naissance d'André. L'enfant trouvé sur la route de Melun par M. Descharmes et élevé depuis par l'initiative charitable des braves ouvriers du faubourg, est le fils du marquis de Presle et de votre sœur.
—André est votre neveu. Ce sont les deux frères que la fatalité met en présence les armes à la main! Dieu veuille que le châtiment mérité par le marquis ne soit pas dans la mort de l'un de ces malheureux!

—sous la protection d'un brave défenseur de la patrie.
—Dix minutes auparavant, dans une direction qu'il indiqua, le caporal avait vu trois jeunes gens fort bien mis descendre d'une voiture.
—Albert Ancelin sauta sur la route et remercia le caporal, non moins obligé qu'il venait de lui donner.

PRINTEMPS 1884

NOUS RECEVONS ACTUELLEMENT UNE VARIÉTÉ DE Marchandises Nouvelles, POUR LE COMMERCE DE LA SAISON PROCHAINE.

Jolies Indiennes pour robes de dames et enfants.
Satinés unis dans toutes les nouvelles nuances.
Soies, Marquise, Mascotte, etc.

SPECIALITES
Par le dernier vapeur de la Malle: Bonnetterie de Paris et Londres.
Chapeaux de paille ronds et fermés.
Plumes, Fleurs, Soies et Velours.

Département des Messieurs.
Un assortiment splendide d'étoffes unies ou de fantaisie pour habits.
Les meilleurs étoffes Anglaises Ecosaises pour pantalons.

Glover, Fry & Cie.

12 mars 1884.—CE.

PRÉSERVATIFS DES YEUX

LUNETTES

A TEINTE BLEU ET FUMÉE. — ET — Monocles de Grands et de teintes variées.

Assortiment Complet. Chez G. SEIFERT,

Au Bazar Européen. 11 mars 1884

A la Société des Comm's-Marchands de St-Roch et St-Sauveur.

Nous soussignés, Marchands de marchandises sèches, de Saint-Roch et Saint-Sauveur, consentons à fermer nos établissements (pour l'année 1884-85) aux heures ci-dessous mentionnées (les samedis et veilles de fêtes exceptés) savoir:
Du 1er Avril au 1er Mai, à 8 heures P. M.

\$7.50!

AVANTAGE

— DE — VOUS FAIRE HABILLER A BON MARCHÉ.

HABILLEMENT FAIT SUR COMMANDE
En Tweed tout Laine pour \$7.50
" " " 7.85
" " " 8.50
" " " 9.50

Notre assortiment de Tweed Canadien et Ecosais, d'Étoffes à Pantalon, de Diagonal noir et en couleur est au complet.

Nous offrons des Tweeds tout laine depuis 40 cts.

Les prix mentionnés plus haut sont pour ARGENT COMPTANT.

A. W. LEITCH, Rue la Fabrique.

MAISON A LOUER.

Un des meilleurs postes pour le commerce, No 34, RUE SOUS-LE-FORT, Basse-Ville.

Ce serait une excellente place pour une pharmacie ou pour le commerce de chaussures. S'adresser à ALF. L. G. DUGAL, 15, rue Notre-Dame, Basse-Ville. 22 mars 1884.—1sEC 274

MAISON A LOUER.

La résidence de feu Léon Arel, située coin des rues St-Dominique et St-François, St-Roch.

— AUSSI — Un autre logement dans le bas de la même maison, contenant 4 chambres.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau des Exécuteurs Testamentaires, No 13, rue d'Artois, Basse-Ville. 13 mars 1884.—o 37

MAISON A LOUER.

Pour le 1er Mai prochain, No 8, RUE ST-DENIS, CAP. Peut-être voir le 5 hrs. de l'après-midi. S'adresser au Bureau de WESTON, HUNT & FILS, 14 mars 1884.—15j. 344

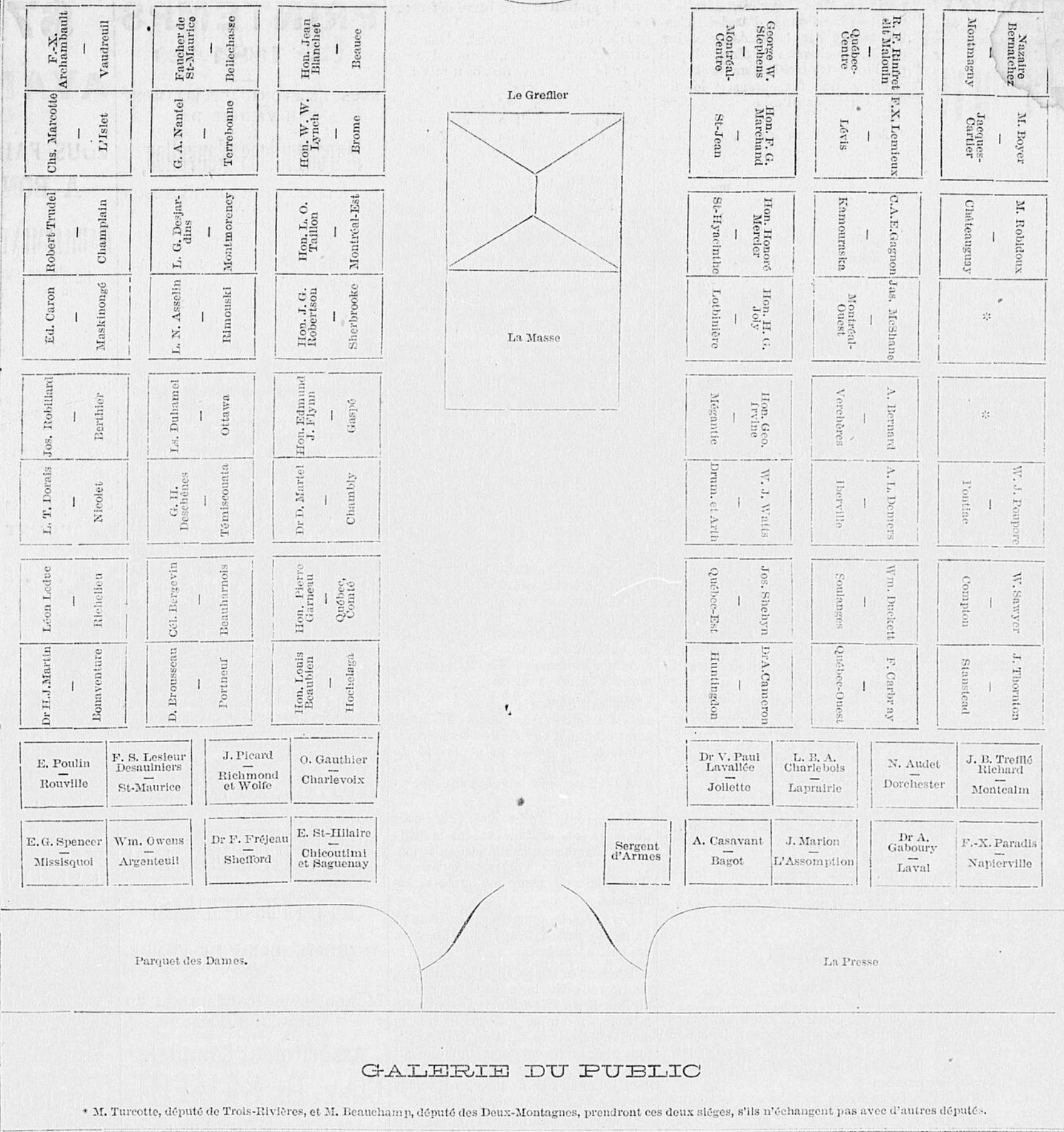
Grand Avantage!

L'ATELIER PHOTOGRAPHIQUE D. C. de Beaumont,

Offre ses remerciements à ses amis et au public pour le grand encouragement qu'il en a reçu depuis 25 ans.
Il invite de nouveau ses amis et le public à l'honorer d'une visite d'hier au 1er Mai prochain.
Vu le stock considérable qu'on a à disposer en si peu de temps, on est en mesure de prendre les portraits à des Prix défiant toute compétition.
Une attention spéciale est donnée aux photographies. Cartes de visite, cabinets etc. Les personnes qui auraient des portraits de famille à réclamer feront bien de se présenter au plus tôt.
Atelier de photographie, 239, rue St-Joseph, St-Roch. 5 mars 1884—1m 212

DIAGRAMME DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DE QUEBEC - 1884

Hon. J. S. C. Wurtelle
Président
Yamaska



* M. Turcotte, député de Trois-Rivières, et M. Beauchamp, député des Deux-Montagnes, prendront ces deux sièges, s'ils n'échangent pas avec d'autres députés.

La bataille de Teb.

Le correspondant du Times donne les détails suivants sur la bataille de Teb :

Nous aperçûmes l'ennemi vers dix heures du matin, le 20 ; il était massé sur une colline, avec de nombreux étendards flottant au vent. Comme nous approchions, les rebelles se mirent à plat ventre, et, quand nous fûmes à un quart de mille du mamelon, ils ouvrirent sur nous un feu terrible de mousqueterie et d'obus. Ces derniers étaient parfaitement dirigés. Ils éclatèrent au milieu de notre carré. Mais celui des fusils était trop bas. C'est à ce moment que le général Baker fut blessé sous l'œil. Notre artillerie délogea l'ennemi du premier retranchement, où étaient deux de ses canons. Puis nous exécutâmes un mouvement tournant qui nous amena à 1000 verges

des rebelles, entre Tokar et leur camp. En ce moment, ils se jetèrent sur nous, tandis que le feu de ceux restés dans le camp redoublait. Les nôtres se mirent à plat ventre, attendant que l'ennemi fût à 150 verges. Alors nous ouvriâmes le feu sur eux soutenus par nos Gatlings.

Malgré cette pluie de balles, les rebelles avançaient avec un courage insensé. Il y en eut qui vinrent se faire tuer jusque dans nos rangs à coup de baïonnette. Enfin, ils se retirèrent décimés. Les nôtres crièrent : "Hourrah !" croyant la victoire assurée. Mais l'ennemi s'était reformé derrière le mamelon, et tenta une nouvelle attaque avec aussi peu de succès qu'auparavant. Puis, nous marchâmes contre les retranchements. Les ennemis profitaient des moindres obstacles d'une pierre d'un buisson, pour se cacher, et, quand nous arrivions près d'eux, easter sur l'un des nôtres et le tuer d'un coup de lance. Enfin, nous arrivâmes à la

première ligne. Une compagnie de la garde noire monta à l'assaut.

La lutte fut terrible. Le colonel du régiment écossais se battit avec ses hommes, un fusil à deux coups à la main. Le capitaine Wilson, de l'Hécla ayant brisé son sabre à la garde dans la poitrine d'un Soudanais, en assomma quatre ou cinq avec la poignée.

Enfin le camp fut pris. Nous aperçûmes alors un bâtiment en briques, où l'ennemi s'était retiré. Tout autour étaient des trous innombrables où des ennemis se tenaient cachés jusqu'à la tête et nous fusillaient à bout portant. Plusieurs feignaient d'être morts ; puis, quand nous avions passé, ils sautaient sur nous par derrière. Le bâtiment en briques dut être pris d'assaut par les soldats de marine après une lutte corps à corps où l'on se fusillait à travers les meurtrières. Alors la cavalerie chargea l'ennemi dans la plaine de Teb, mais sans effet, quand nos cavaliers avaient passé, ils leur couraient dessus.

Nous perdîmes ainsi beaucoup de monde. Il nous fallut encore prendre à la baïonnette le village de Teb, puis une dernière position d'où l'ennemi continuait à nous lancer des obus.

L'ennemi avait résisté pied à pied pendant trois heures et demie, tenant avec un armement primitif contre nos troupes. Pendant tout le combat, le général Baker était resté en selle, ayant deux onces de plomb dans la joue.

Dans une de nos charges de cavalerie, 30 Arabes montés n'hésitèrent pas à galoper à la rencontre de tout un escadron de nos hussards, et dans le choc trois d'entre eux, ayant percé notre première ligne, tournèrent bride et poursuivirent notre cavalerie qui continuait sa charge. Ils se firent tous tuer.

La lance de Soudanais ressemble à la zagaie des Zoulous, sauf qu'elle a au bout de la hampe un morceau de fer qui la rend plus solide.

La réclame.

Oh ! le puffisme ! Il y a en ce moment à Chicago deux journaux quotidiens rivaux : l'un est la Gazette de Chicago, l'autre est le Nouvelliste.

Le premier avait fait récemment coller sur les murs une énorme affiche ainsi conçue :

" La Gazette de Chicago paraît 24 heures avant le Nouvelliste. "

Le Nouvelliste vient de riposter en faisant afficher chez tous les libraires de la ville :

" Ici on lit la Gazette de Chicago de la veille et le Nouvelliste du jour. "

Comme réclame, celle-ci est bonne.

— Lorsque vous ne pouvez pas manger autre chose, une petite botte faite avec le Vin de Présure de Egar, signera souvent votre appétit ; c'est délicat, nutritif et très digeste, et comme dessert ou pour la collation, c'est de très bon goût. En vente chez le Dr. Ed. Morin et Cie.

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT DU 31 MARS 1884.

LE SECRET DE BERTHE

Suite.

Ah ! une dernière recommandation : cette fenêtre donne sur le jardin... où il se fera peut-être du bruit... Je comprends que vous vous abiez d'après de regarder...

Au revoir, très prochainement, cher monsieur.

Ayant dit, le colonel sortit sans laisser à monsieur Chardin le temps d'articuler un seul mot, l'enferma à double tour et s'en alla rejoindre Roger de Bourrière qui l'attendait au pied de l'escalier.

Sigoulès avait dans sa poche la clé du caveau.

Il l'ouvrit et il entra le premier, le flambeau à la main.

La Cadière avait réussi à se mettre sur son séant et à s'adosser contre une rangée de bouteilles, mais il n'était point parvenu à défaire les cordes qui l'attachaient.

En revanche, le cache-nez qui lui servait de bâillon s'était relâché et on voyait son visage à découvert.

Ses yeux lancèrent des éclairs lorsqu'il aperçut le colonel et son compagnon, mais il ne desserra pas les dents.

—Vous avez dû passer une mauvaise nuit, lui dit Sigoulès, et surtout vous devez avoir faim. C'est votre faute. Si vous n'aviez pas tant fait le méchant, j'aurais pu vous laisser un peu plus de liberté.

Du reste, votre captivité va finir et je vous apporte à manger.

—A quoi bon ? Tuez-moi tout de suite. J'aime mieux ça, dit la Cadière d'une voix rauque.

—Il n'est pas du tout question de vous tuer. Je compte vous offrir, au contraire, une chance de salut.

—C'est à dire que vous vous contenterez de me livrer à la police. Elle est jolie, votre chance !

—Pas même cela. —Alors, expliquez-vous. —Pas maintenant. Avant une heure, je vous poserais des conditions et il en dépendra de vous de les accepter ou de les refuser.

En attendant, il est bon que vous preniez des forces, et je vous engage à vous restaurer. Voici de quoi déjeuner et le vin sera fourni par ce brave bourgeois que vous avez à moitié étranglé.

Roger, coupe deux ou trois tranches de pâté et débouche une bouteille... de celles qu'on a mise à part dans un coin. Je parierais que c'est la réserve de M. Chardin.

Approche cet escabeau et jeresse-y le couvert ; tu vois bien que monsieur ne peut pas se baisser.

La Cadière suivait d'un oeil hagard les mouvements de l'ancien sous-officier qui exécutait, au fur et à mesure qu'il les recevait, les ordres de son chef.

—A présent, reprit le colonel, délie le bras droit de M. le vicomte, le bras droit seulement.

Ce fut moins facile. Chardin avait fait des nœuds solides et la corde était d'une seule pièce. Il fallut arranger à nouveau tout le système des ligatures, mais Roger y parvint.

La Cadière s'y prêtait d'ailleurs. Il avait visiblement repris courage et il devait ruminer quelque tour de son métier.

—Nous avons l'air de jouer la Tour de Nesle... grande scène de la prison, dit-il en ricanant. Il y manque Marguerite de Bourgogne... c'est elle qui devrait défaire ces cordes. Mais, voilà ! vous l'avez enfermée.

—Si vous parlez de Mme Larmor, je puis vous détromper. A cette heure, elle est très loin d'ici.

Roger, verse à boire à M. le vicomte.

Le vicomte se laissa faire et vida son

verre sans sourciller, mais on lisait sur sa figure que le renseignement lancé négligemment par le colonel n'était pas tombé dans l'oreille d'un sourd.

—La comtesse va bien ? demanda M. de la Cadière, en piquant avec sa fourchette une tranche de pâté.

—Mme de Marcezac ? je n'en sais rien. Je ne l'ai pas vue depuis plusieurs jours et d'ailleurs je la vois très rarement.

—Et ce cher baron de Lizy ? —Je ne l'ai pas vu, non plus. Mais je ne suis pas ici pour vous donner des nouvelles de la santé des personnes que je connais, et je vais vous quitter, en vous laissant mon ami pour vous tenir compagnie.

—Merci ! je préfère être seul... à moins que vous n'aimiez mieux m'envoyer ce vieux crétin de Chardin.

—Chardin est parti depuis longtemps.

—Allons donc ! c'est lui qui vous a ouvert la porte de sa maison quand vous avez sonné. Du reste, je ne tiens pas à le voir ; mais je ne tiens pas non plus à rester ficelé comme un saucisson. J'ai des crampes dans tous les membres et il me faudra au moins une demi-heure pour reprendre un peu de force et d'aplomb quand vous m'aurez délié.

Sigoulès regarda sa montre et dit à Roger :

—Il est deux heures vingt minutes. Quarante minutes suffiront pour le déjeuner de M. le vicomte. Quand il aura fini, tu serreras le couvert. On peut se piquer avec une fourchette et se blesser avec un verre ou une bouteille.

A trois heures précises, tu délieras le bras gauche de monsieur et, si l'envie lui prend de se mettre debout, tu l'y aideras.

—Toujours comme dans la tour de Nesle, ricana la Cadière.

—A quatre heures, reprit le colonel, tu le prieras de se recoucher sur le sol de cette cave et tu couperas d'une main les cordes qui entourent ses jambes, pendant que, de l'autre main, tu le tiendras en respect avec ce revolver. Il a six coups et il est chargé.

En disant cela, Sigoulès passa l'arme à Roger qui la mit dans sa poche.

—Quand ce sera fait, tu sortiras à reculons, tu enfermeras M. le vicomte et tu resteras en faction devant la porte jusqu'à ce que je revienne. As-tu compris ?

—Oui.

—Eh bien, sors un instant, afin que je te donne mes dernières instructions. Roger sortit, et le colonel, après l'avoir emmené à quelques pas du caveau, lui dit à voix basse :

—Maintenant, donne-moi la clé de la maison et rappelle-toi les deux consignes : ne pas laisser sortir ce gremlin et n'ouvrir à personne, sous aucun prétexte.

Je serai de retour à quatre heures et demie... peut-être plus tôt.

—Tu me trouveras à mon poste.

—Un dernier mot. Tu laisseras la Cadière remuer et marcher dans son caveau, tant qu'il voudra. Ce que je veux, c'est qu'il puisse se dégoûter les membres, afin qu'il soit en état de s'en servir. Mais il est inutile qu'il se délie la langue. S'il essaie d'engager une conversation avec toi, s'il cherche à te faire parler, afin de savoir ce que je lui prépare, tu ne lui répondras pas.

—Sois tranquille. Je ne suis pas bavard.

—Non, mais tu es rageur. Et s'il t'injurie...

—Je me boucherai les oreilles pour ne pas entendre.

—Très bien. Je compte sur toi. Retourne à tes fonctions de gardien-chef et remplis-les avec intelligence.

Sur cette dernière recommandation, le colonel sortit de la maison, et songea à préparer l'exécution de la dernière partie de son plan.

Il tenait la Cadière ; Mme Larmor et Chardin étaient sous clé ; il avait décidé M. Larmor à se battre. Mais tout n'était pas fait.

Il lui fallait un témoin de plus, et comme ce duel n'était pas un duel ordinaire, il ne pouvait s'adresser qu'à Paul de Lizy.

Restait à savoir si Paul de Lizy accepterait et d'abord si son ami Sigoulès parviendrait à le joindre en temps utile.

Qu'il consentit à entrer dans cette combinaison excentrique, c'était douteux. Mais enfin on pouvait essayer.

Le colonel s'en serait bien pourtant dispensé, s'il avait su que Paul venait d'apprendre de la bouche de la comtesse que Mme Larmor s'était réfugié chez Chardin.

(A continuer)

L'allumeur électrique pour \$5 est vendus en quantités énormes par la compagnie The Electric Manufacturing Co., de Boston Mass.

LIVRES CANADIENS !

Ouvrages de Champlain richement reliés à l'antique en 4 vols, très grande marge, tranche rouge, \$24.00.

Revue de Montréal, demi reliure en veau, 4 vols, \$16.00.

Rapports sur les missions du diocèse de Québec (coll. édit. extrêmement rare et précieuse pour l'histoire religieuse du Canada, complète en 21 numéros, \$12.00).

LEMAY.—Fables canadiennes, 60 cts. —Petits poèmes, comprenant une traduction d'Évangéline par Longfellow, 75 cts.

—Essais poétiques, (très rare) \$2.50. DIONNE.—Les oiseaux du Canada, (avec figures intercalées dans le texte) \$1.00. CRÉMAZIE.—Œuvres complètes, \$1.50. GAGNON.—Chansons populaires du Canada, \$1.50.

GARNEAU.—Histoire du Canada, 4e éd., 4 vols, in-8, \$6.00. BOURASSA.—Jacques et Marie, roman historique de l'Acadie, \$1.00.

ROUTHIER.—Les Echos poème, 75 cts. —A travers l'Europe, 2 vols, reliés, \$3.00.

TACHÉ.—La poésie française au Canada, relié, \$1.25. TROTCOTE.—Le Canada sous l'Union, 2 vols, \$2.00.

DOUÏE.—Les fiancés de 1812, 2 vols, \$1.00. DE GASPÉ.—Les anciens Canadiens, relié \$1.25.

DEBOUCHERVILLE.—Une de perdue, deux de trouvées, 2 vols, \$1.00. LAPERRIERE.—Les grèves canadiennes, 2 vols, \$2.00.

LEFAIVRE, (conseil de France) Conférence sur la littérature allemande et la poésie aux États-Unis, broché, \$1.00. —Histoires de l'Hôtel-Dieu de Québec, \$1.50.

CASGRAIN.—Œuvres complètes, reliées, \$1.25. —Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, \$1.50.

BASTROT.—De Québec à Lima, relié, \$1.50. CHAUVEAU.—Charles Guérin, très rare et en parfait ordre, \$5.00.

DECAZES.—Notes sur le Canada, relié en percaline, 60 cts. BRUNET.—La famille et ses traditions, 75 c. MARMETTE.—François de Bienville, 75 cts. PROVANCHER.—De Québec à Jérusalem, \$2.00. Collection de manuscrits concernant la Nouvelle France, \$2.50.

Le Journal des Jésuites, en très bon ordre broché, \$3.00. L'Indien Souverain par Lemay, roman des plus émouvants, sera publié prochainement, \$1.00, et un grand nombre d'autres livres.

J. O. FILLEAU, 11, RUE ARAGO.

Magasin de Chaussures

DE PREMIER CHOIX

Aux prix les plus Populaires

A. J. CARON,

228 RUE ET FAUBOURG ST-JEAN 228.

Le soussigné profite de la saison du printemps pour adresser ses plus sincères remerciements aux nombreux clients qui n'ont cessé de le patroniser depuis la fondation de son établissement qui date de 1879, et dont le succès toujours croissant est dû aux généreux encouragements du public dans toutes les classes de la société, non-seulement de Québec, mais même en dehors de la cité.

Aussi le soussigné n'a en négligé et a fait même l'impossible pour monter son nouvel assortiment de chaussures du printemps sur un pied qui défie toute concurrence, non-seulement sous le rapport de la qualité supérieure, mais en même temps dans la réduction extraordinaire de ses prix.

Tout le monde pourra obtenir pleine et entière satisfaction en achetant dans ce magasin. Les dames, les messieurs, les enfants, en un mot toutes les familles trouveront toujours ce qu'il y a de plus élégant, de mieux fini et de meilleure qualité en fait de chaussures, soit sur commande ou faite d'avance, en s'adressant au N° 228 rue et Faubourg St Jean.

A. J. CARON, Marchand et fabricant de chaussures. 21 mars 1884—3m. 368

AVIS SPECIAL.

Les personnes qui se proposent de partir de cette ville, ou tous ceux qui pourraient avoir pour une raison ou pour une autre l'intention de vendre leur ameublement de maison à l'encan, ce printemps, feraient bien dans leur intérêt d'aller voir MM. PAXMAN & Cie, 136, rue du Pont, St-Roch, pour s'entendre avec eux, sur le jour de la vente.

Messieurs Paxman & Cie, comptent sur la faveur d'une bonne part de patronage, grâce au soin qu'ils apportent à leurs ventes ainsi qu'au règlement scrupuleux et toujours satisfaisant du produit de leurs encans. 21 mars 1884—

A VENDRE.

Cette magnifique propriété qui porte les Nos 136 et 137, rue du Pont, avec une cour et des hangars en arrière, actuellement occupée par les soussignés, en vente des conditions très avantageuses.

W. G. L. PAXMAN & Cie, Encanteurs et agents, Québec

18 avril 1884.



Contrats de la Malle.

DES SOUMISSIONS adressées au Maire Général des Postes seront reçues à OTTAWA,

Jusqu'à Midi le 2 Mai,

pour le transport des Mails de sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du

1er Juillet prochain.

CACOUNA et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

CAP ST-IGNACE et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

CRAIG'S ROAD STATION et LEEDS, trois fois par semaine.

GREEN RIVER et ST-ANTONIN, six fois par semaine.

GREEN RIVER et MODESTE, six fois par semaine.

LAKE ET-CHEMIN et LANGEVIN, deux fois par semaine.

L'ANSE A GILLES et la STATION DU CHEMIN DE FER, six fois par semaine.

LAVAL et QUEBEC, deux fois par semaine.

LISLET et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

MONTMAGNY et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

RIVIERE-DU-LOUP et la STATION DU CHEMIN DE FER, quarante-huit fois par semaine.

POINTE SECHE et STE-HELENE, trois fois par semaine.

ST-ALEXANDRE et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

ST-ANNE LA POCATIERRE et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

ST-AN-ELME et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

ST-CYRILLE et la STATION DU CHEMIN DE FER, deux fois par semaine.

ST-BLÉZAR et ST-SYLVESTRE, EAST, deux fois par semaine.

ST-FRANÇOIS, MONTMAGNY et la STATION DU CHEMIN DE FER, six fois par semaine.

ST-JEAN PORT JOLI et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

ST-PIERRE MONTMAGNY et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des contrats projetés sont en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra, aussi, se procurer des formulaires de soumissions. Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 18 mars 1884. WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des Postes. 29 mars 1884—3f encl. 103-393

DEMANDE D'EMPLOI. Un jeune homme sortant de l'école au premier de Mai désirerait avoir un emploi comme teneur de livres. Il fournirait de bonnes recommandations. Adresser au N° 332, rue Faubourg St-Jean. J. C. 4 mars 1884—1m 06

A LOUER.

UN LOGEMENT, au 1er étage, N° 18 rue du Palais ; pourrait aussi servir pour un bureau. S'adresser à ALPH. POULIOT, No 15, rue Buade 19 mars 1884—o 363

DEMANDÉ.

Un Apprenti Barbier trouvera de l'emploi en s'adressant ALPH. LÉGARE, 15, rue Des d'ins. N. B.—Un jeune homme qui aura de l'expérience sera préféré. 19 mars 1884.—2s 368



HOTEL-DE-VILLE.

Québec, 27 mars 1884:

AVIS PUBLIC.

L'ingénieur de la Cité prie les citoyens de nettoyer les trottoirs d'HUIA SAMEDI prochain ou pour le 1er Avril au plus tard tel que voulu par les règlements de la Cité.

CHS. BAILLAIRGÉ, Ingénieur de la cité.

CORPORATION.

Bureau du Greffier de la Cité.

HOTEL DE VILLE.

Québec 27e déc. 1883.

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite de la part de la Corporation de la cité de Québec, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte pour amender et refondre les actes incorporant la cité de Québec, pour étendre les pouvoirs à elle conférés relativement à l'augmentation du revenu, au changement du mode de la perception des dits revenus, et pour d'autres fins.

L. A. CANNON, Greffier de la cité.

DEMANDE.

On demande N. APRENTI TAILLEUR. S'adresser à J. BOY, Tailleur, 86, rue Sous-le-Fort, B.-V. 3 mars 1884—o 204

ARGENT A PRETER

A COURTES RONDEANS. Les personnes qui ont besoin de la demande de signatures de la Compagnie, de prêter une piastre et au-dessus. S'adresser rue Desfontaines, 59, et rue Grand 45. 5 nov 1883—6m 806.

SOUSSIONS.

La fabrique de l'ancienne-Lorette demande des soumissions pour préparer son clocher à recevoir 3 cloches. Demander des renseignements au soussigné ou mieux encore aller voir le clocher. Les soumissions devront être adressées au soussigné, avant le 1er MAI prochain. JOS. OCT. FAUCHER, Père Curé. 19 mars 1884.—8fp 865

A LOUER.

Le magasin maintenant occupé par MM. Whitehead & Turner, rue Des Sœurs. S'adresser à la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario. A. DESFORGES, Agent. 29 fév 1884.—o 193

COMMIS DEMANDES.

On a besoin de deux commis, munis de bons certificats, sachant l'anglais et le français, le premier qui devra s'occuper du magasin et des livres pour le premier Mai prochain, et le second pour le 15 de juin, pour aider au magasin et transporter les effets à domicile. S'adresser à G. H. COUILLARD, Marchand de Cacouna. 18 mars 1884—o 362

ASSOCIÉ DEMANDÉ.

On demande un associé pour prendre l'entière direction d'un établissement commercial en opérations depuis que temps à la Baie des Chaleurs. On a déjà fait les préparatifs nécessaires pour mettre sur pied entre 1000 et 1500 barils de harengs. Une nouvelle ligne de chemin de fer va probablement être mise en opération ce printemps. Excellente occasion de faire de l'argent. On n'exige qu'un petit capital. Pour plus de détails, S'adresser : Boit 794, P. O. Québec. 15 mars 1884.—o 351

W. G. L. PAXMAN & Cie, EN ANTEURS, EVALUATEURS

— ET — AGENTS GENERAUX, Achètent des assortiments d'effets de nouveautés, d'épicerie, etc. — AUSSI — LIVRES DE CREANCES. 36, RUE DU PONT, — ET — Rue St-Valier, St-Roch.

ANNONCES NOUVELLES.

Grande soirée dramatique. Cie. d'Assurance Royal Canadienne. Dans l'affaire de E. Déchéne.—E. J. Du- beau. Société bienveillante St-Roch.—O. Goulet. Contrats de la Malle.—W. G. Sheppard. Encan de meubles de ménage.—J. C. Jacques. Nouvel établissement.—Z. Paquer. On demande.—Clover, Fry & Cie. Boulanger demandé.—Alex. Scott, Malle de l'Ouest.—A. G. Tourangeau. Ouverture.—Pierre F. Jobin. Livres Canadiens.—J. O. Filleau. Grand encan de meubles très élégants, miroirs, tapis, etc.—Oct. Lemieux & Cie. Vente par encan d'un roulant de ferme, etc.—G. R. Grenier & Cie. Encan de meubles de ménage, pianos, tapis etc.—Oct. Lemieux & Cie. Encan de meubles très élégants, argenterie, Tapis, etc.—Oct. Lemieux & Cie.

Sommaire des matières.

1ERE PAGE —Feuilleton Littéraire.—L'enfant trouvé. 2ME PAGE.—Diagramme de l'Assemblée législative.—La bataille de Teb. 3ME PAGE.—Le Secret de Bernée. 6ME PAGE.—Faits divers. 7ME PAGE.—Télégraphie Générale. 8ME PAGE.—Dernière Edition.

QUÉBEC.

LUNDI, 31 MARS 1884.

DEUX AMIS.

Les journaux disent que l'hon. D. A. Smith a reçu l'offre d'un siège au sénat. Ce que c'est que la politique. Les derniers mots de la session de 1873-74 furent de Sir John qui s'écria, de son siège que M. Smith était, à ses yeux, un black-guard, un ruffian ! M. Smith avait lâché Sir John sur la question du Pacifique. Depuis lors jusqu'à la session dernière, Sir John et M. Smith ne se saluèrent pas ! Le danger commun qu'ils ont couru à propos du prêt de trente millions a réuni ces deux hommes et en a fait des amis de cœur, comme aux jours d'autrefois !

Une allocution.

Sa Sainteté Léon XIII, au cours d'une allocution adressée dernièrement aux cardinaux, a dénoncé la violation des droits de l'Église par le gouvernement italien. Le Pape a demandé le rétablissement du pouvoir temporel et a protesté énergiquement contre les jugements rendus par les tribunaux italiens.

PETITE CHRONIQUE.

Il est tout probable que le parlement fédéral sera prorogé la semaine prochaine. Sir John Macdonald a annoncé à la députation que le gouvernement ferait tout en son pouvoir pour terminer la session avant Pâques.

Sir John Macdonald a retiré son projet de loi concernant le cens d'éligibilité. La question de donner un cens n'a pas été remise à la prochaine session ; elle devrait être renvoyée aux calendes grecques.

Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône à la législature locale doit commencer cette après-midi. Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est MM. Faucher de St-Maurice, appuyé par M. Poupore, qui proposera l'adresse.

L'hon. M. Taillon, procureur-général et chef de la droite, a déclaré vendredi qu'il donnerait aujourd'hui les explications voulues sur les changements ministériels qui ont eu lieu depuis la dernière session.

Le meurtre de St-Magloire

L'abondance des matières nous a empêché de commencer avant aujourd'hui la publication des témoignages dans cette affaire. — Nous en donnons un résumé aussi fidèle que possible dans une autre colonne, attendu que le manque d'espace nous empêche de les publier in extenso. Le procès qui a duré trois longues journées s'est terminé samedi soir par un verdict de non coupable.

Notre ami M. L. P. Pelletier, qui, comme on le sait, était l'avocat du prisonnier a obtenu là un succès dont il a droit d'être fier. — Nous l'en félicitons de tout cœur.

IMMIGRATION.

Le tableau suivant nous fait connaître le nombre de brevets accordés et le nombre d'immigrants venus au Canada, soit pour s'y fixer, soit pour se rendre aux Etats-Unis, depuis 1864 jusqu'à 1883 inclusivement :

Table with 3 columns: Année, Brevet, Immigrants. Rows from 1864 to 1883.

Exportations.

Le tableau suivant nous fait connaître la valeur des exportations canadiennes pendant le mois de février, à l'exception de la Colombie anglaise :

Table with 3 columns: Produits canadiens, Produits étrangers, Total. Rows for various products and a grand total.

UNE DEPUTATION.

Une députation composée des commissaires des chemins à barrières et accompagnée de l'hon. M. P. Garneau, de M. Gauthier, député de Charlevoix et de M. L. G. Desjardins, député de Montmorency, s'est rendue samedi auprès du gouvernement pour s'occuper d'un projet de loi qui doit être soumis à la législature pendant cette session. Il n'y a eu rien de décidé à cette entrevue. La députation doit rencontrer de nouveau les membres du gouvernement cette semaine.

Nouvelle ligne de steamers.

Nous lisons dans le dernier numéro du Witness :

Les nouvelles parlementaires d'Ottawa nous apprennent que les Allan, ou les successeurs de Sir Hugh sont sur le point d'établir entre la Colombie Anglaise et la Chine une ligne de steamers. Il va sans dire que cette nouvelle a trouvé lieu à force de commentaires dans les cercles commerciaux. Les successeurs de Sir Hugh ne sont pas absolument communicatifs à ce sujet-là.

Cependant le fait seul que l'on ait pu mentonner le projet sur le parquet de la Chambre a toute signification. Le Parlement, c'est la source même des subventions, et comme l'on est porté généralement à subventionner les lignes de bateaux à vapeur, il n'est pas illogique de supposer que l'on puisse avoir l'intention d'aider les lignes de steamers déjà existantes à étendre le champ de leurs opérations.

SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

Ainsi qu'il avait été annoncé, il y a eu samedi soir dans la salle des promotions de l'Université-Laval, une très brillante séance de la section française des lettres et de l'histoire de la Société royale du Canada.

A raison d'une indisposition grave, le président M. Fréchette n'ayant pu descendre à Québec, le fauteuil était occupé par le vice-président M. Marchand, qui avait à sa droite le président général l'hon. P. J. O. Chauveau, et à sa gauche le chevalier Sterry Hunt, vice-président général.

Sur les fauteuils académiques avaient pris place MM. les abbés Hamel, V.-G., Tanguy et Laflamme, MM. Sulte, De Cazez, Lemay, LeMoine, Faucher de St-Maurice, Dunn, Marmette, Legendre, Geo. Stewart, MM. les abbés Hamel et Laflamme et M. Stewart étaient sur l'estrade à titre de membres d'autres sections de la Société royale.

Mgr l'archevêque, les présidents des deux branches de la législature, les députés, le surintendant de l'instruction publique, s'étaient rendus à l'invitation de MM. les académiciens, et la salle était remplie. On a remarqué cependant que les dames auraient pu être beaucoup plus nombreuses dans les galeries.

Son Excellence le gouverneur-général, qui désirait assister à la séance, en a été empêché par des raisons sérieuses. Son honneur le lieutenant-gouverneur et Mme Robitaille n'ont pu s'y rendre non plus.

Après quelques mots d'explication sur le but de la séance, le président a donné lecture du programme. Il a ensuite prié l'hon. M. Chauveau de se faire l'interprète des académiciens auprès de l'auditoire. Le président général s'est acquitté de cette agréable tâche avec tact et le talent qu'on lui sait. Ensuite est venu le chevalier Hunt qui a eu la délicatesse de s'exprimer en français qu'il parle très-bien. Il a été plein de courtoisie et d'amabilité pour nos hommes de lettres.

On a alors entamé le programme. M. Legendre a lu une fort jolie pièce de vers de M. Fréchette, Cadieux, la légende du célèbre Cadieux. Puis M. l'abbé Tanguy a fait passer sous nos yeux toute une famille illustre et pourtant inconnue — la famille des De Catalogne. M. Marchand a ensuite lu une charmante critique en vers : Les travers de l'époque. Le député de St-Jean tourne bien les vers et y met de l'esprit.

M. Chauveau a donné à l'auditoire les prémices d'un poème religieux en l'honneur du Sacré-Cœur qui aura neuf chants. Nous en avons entendu deux. La versification en est très variée, heureusement variée dirons-nous, et le poète chrétien a trouvé dans son cœur des accents inspirés.

A son tour M. Lemay a lu un chapitre des plus intéressants du roman que l'on attend avec tant d'impatience et qui a titre : Sougraine.

M. Legendre est venu ensuite revendiquer le droit de faire passer dans la langue française, une foule de pittoresques expressions canadiennes. Ce travail est fort intéressant, mais l'heure avancée de la soirée n'a pas permis à l'auteur de le lire en entier.

M. Sulte, le spirituel conférencier et

le grave historien, est venu clore la séance par une charmante improvisation sur les vieux manuscrits. Il a insisté pour que les gouvernements travaillent davantage à faire exhumer de la poussière et imprimer les documents historiques. Les vieux parchemins, a-t-il dit, contiennent la vérité toute nue, tandis que la plupart des écrivains sont des farceurs qui ne prouvent jamais ce qu'ils avancent. M. Sulte aime la polémique et est un redoutable jouteur.

Comme on le voit, l'intérêt n'a pas langui un seul instant durant toute la séance, et elle fait honneur aux écrivains qui en ont fourni le menu.

La section se réunira demain à dix heures, dans les bureaux de l'instruction publique. On y discutera plusieurs questions intimes qui regardent la société. Un manuscrit de M. George Lemay, élève de l'Université-Laval, ayant pour titre : Fantaisies littéraires, sera soumis à l'examen.

Espérons que plus tard, la section sera en état d'offrir des récompenses qui stimuleront davantage le zèle de nos jeunes littérateurs.

EN FRANCE.

Il est sérieusement question, dans les cercles politiques en France, de l'expulsion prochaine de M. le comte de Paris.

Par les ordres du ministre de l'intérieur, une circulaire vient d'être adressée aux préfets de la république leur demandant des renseignements sur l'état des esprits, l'organisation des royalistes etc., dans les divers départements.

Les journaux républicains de toutes les nuances insistent sur la nécessité de mesures énergiques.

M. Paul de Cassagnac commente en ces termes dans le Pays la circulaire ministérielle qui ne fait aucune mention des impérialistes.

A tous ceux qui, mus par un bon sentiment, nous n'en doutons pas, nous reprochent de faire la guerre au prince Napoléon, nous répondons :

Le prince impérial est mort il y a quatre ans ; il y a quatre ans, nous étions dans le plein développement de notre régénération politique ; aujourd'hui, dites, où en sommes-nous ?

Nous le répétons : Qu'a-t-il fait du parti ? Il l'a réduit à ce point de misère, d'effacement, que le gouvernement de la république le passant sous silence, témoigne publiquement qu'il ne redoute plus, à l'heure qu'il est, qu'une chose : cette royauté dont on s'était tant moqué et qui n'est devenue subitement redoutable que parce qu'elle se prépare peut-être à remplir des devoirs patriotiques pour le quels les Bonapartes ne se sentent ni le bras assez fort, ni les reins assez solides, ni le cœur assez résolu ! — Paul de Cassagnac.

L'ivrognerie fait de terribles ravages en France s'il faut en croire le Moniteur Universel.

Paris dépense par an 580 millions à boire dont beaucoup plus de moitié à s'empoisonner de drogues infâmes et frelatées qui l'abrutissent et le tuent. Le budget des boissons patisiennes égale presque à lui seul le budget de toute la république pour l'armée de terre, et Paris, depuis treize ans, a ingurgité plus que la France. Les mastroquets lui ont coûté aussi cher que les Prussiens.

L'alcoolisme s'est à la fois étendu et empli. Il y a plus d'ivrognes qu'autrefois, et ces ivrognes s'intoxiquent avec des poisons plus malsains. Si l'on ne peut faire dix pas dans une rue de Paris sans y rencontrer un marchand de vin, il est difficile d'en faire quinze, surtout à certains jours et dans certains quartiers, sans y rencontrer un ivrogne. Le lundi, le défilé commence dès sept heures du matin, et à minuit on en rencontre encore qui battent les murs.

Le bon ouvrier lui-même, bon époux, bon père de famille, le samedi soir après la paye, ou le dimanche, conduit sa vieille et ses mioches chez le marmitequin. Il régale.

S'il fait beau, on installe la table sur le trottoir, et là, dans la mince raie d'ombre dessinée par l'auvent, ruisse-

lant de sucre, coudoyés par les passants, respirant les émanations de la rue, du gaz et de l'égoût, les braves gens dégustent le litre à quatorze avec une satisfaction profonde. Quelquefois trois ou quatre litres vides sont alignés sur la table, jamais une goutte d'eau, bien entendu ; ce serait une insulte de leur en offrir. Le cœur du passant se soulève à voir dans le verre épais cette horrible litharge où l'on trouverait de tout, excepté une goutte du sang de la grappe, et qu'ils boivent de confiance pour se fortifier, comme ils d'installent sur le trottoir étroit, au bord du ruisseau, dans une chaise méphitique, pour respirer le bon air !

Le 14 avril aura lieu à Cahors la inauguration du monument élevé à la mémoire de Gambetta. Les membres du cabinet et un grand nombre de sommités républicaines assisteront à cette cérémonie.

Encan de Meubles de Ménage, pianos, Tapis, etc. Par OCT. LEMIEUX & CIE.

Mardi, le 1er Avril, A la résidence de I. P. Bazin, écr, No 63, rue St Augustin, Faubourg St Louis.

Nous avons reçu instruction de I. P. Bazin, écr, de vendre à l'encan à sa résidence, No 63, rue St Augustin, mardi le 1er Avril, tout l'ameublement de sa maison consistant en aménagement de salon en crin, étagère, magnifique piano coiffe de 7 octaves, tapis de Bruxelles, tables à cartes, gravures, ornements, aménagement de salle à dîner, sideboard, table à dîner, prélat, anglais, aménagement de chambre à coucher en frêne et noyer noir, tapis, ustensiles de cuisine et quantité d'autres effets, visibles le matin de la vente. Le tout vendu absolument sans réserve. La vente commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs.

27 mars 1884.—EO

Encan de Meubles très élégants, Argenterie, Tapis etc, etc, etc, Par OCT. LEMIEUX & CIE.

Mercredi, le 2 Avril, A la résidence de Jos. Vantry, No 52, rue d'Artigny, Faubourg St Louis.

Nous avons reçu instruction de Jos. Vantry, écr, de vendre à l'encan, mercredi le 2 Avril, à sa résidence, No 52, rue d'Artigny, Faubourg St Louis, tout le magnifique aménagement de sa maison, consistant en : meubles de salon couverts en crin, meubles de parloir en noyer noir et ivoire en brocatel, tapis de Bruxelles, tables à cartes, tables de trumeau, tables à cartes, miroir de cheminée, magnifique gazelle en cristal anglais, meubles de salle à dîner, sideboard, table d'extension, rideaux de damas à rayures, rideaux d'arabie avec nœuds en cuir, table de de passage, ustensiles de cuisine et quantité d'autres effets. Tout sera visible mardi le 1er Avril de 2 à 5 heures P. M.

Les tapis et prélat sont neufs et de qualité supérieure, le tout est en ordre parfait. La vente commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs.

27 mars 1884 EC

Grand Encan de Meubles très élégants, Miroirs, Tapis, etc, etc, Par OCT. LEMIEUX & CIE.

VENDREDI, le 4 AVRIL, A notre magasin, 253, Rue et Faubourg St-Jean, Québec.

Ameublement de salon Louis XV convert en brocatel de crin, aménagement de parloir convert en crin, grands miroirs de trumeau de 6 pieds carres richement ornés, étagères, chaises de fantaisie montées sur boche, tables de centre dessus en marbre, tables d'extension, miroir de crin, table anglaise, magnifique bibliothèque en noyer noir pouvant contenir 500 volumes, quantité de chaises de salle à dîner de tout genres, aménagement de chambre à coucher très élégant dessus en marbre, matelas en pur crin, matelas en laine, tapis en tapisserie, tapis en pièces, etc, etc.

Tout cet immense assortiment de meubles si haut mentionnés sera vendu Vendredi le 4 avril, à notre table, 253, rue et Faubourg St-Jean, Québec. Le tout est de première classe tant qu'à l'égalité et la bonté, étant manufacturé par les meilleurs ébénistes du Canada.

Nos encans méritent l'attention du public. Le tout sera visible Jeudi le 3 Avril de 2 à 3 heures P. M.

La vente commencera à 2 heures P. M. précises. OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs.

29 mars 1884—CE

Le meurtre de St-Magloire.

Un crime de St-Magloire.

Regina vs. Pierre Carrier.

Présidence de l'hon. juge A. R. Angers.

M. J. Olive, C. R., occupe pour la couronne.

M. L. P. Pelletier comparait pour le prisonnier; il est assisté de M. A. Bender comme conseil.

Après le choix des jurés qui se fait avec beaucoup de difficultés, il est donné lecture de l'acte d'accusation et M. Olive, au nom de la couronne, explique la cause aux jurés d'une manière succincte.

Puis viennent les témoignages :

MARGUERITE THERIEN, de St-Magloire épouse de Pierre Asselin, dépose comme suit : Le 26 novembre 1883 j'étais occupée dans ma maison aux soins au ménage, lorsque vers sept heures du soir quelqu'un frappa à ma porte. J'étais seule. J'allai ouvrir et le défunt Elzéar Lemieux, entra et me demanda de le laisser coucher sur un banc près du pécé, disant qu'il avait attrapé un coup et qu'il avait la tête grosse, qu'il ne se la sentait pas; je l'examinai alors, il avait la figure pleine de sang et avait une blessure à la tête.

Je lui demandai où il avait attrapé cela, il me dit que c'était dans le chemin de la grande ligne depuis chez un nommé Mignault à venir aux pieux. Je voulus le laver mais il refusa disant de le laisser tranquille qu'il avait la tête trop grosse. Le défunt me dit aussi qu'il était parti de chez lui dans l'intention d'aller à une assemblée d'écois au faubourg. Ensuite il n'a plus parlé. Moi j'ai envoyé chercher mon mari qui était chez le voisin et quand il est entré nous avons trouvé le défunt assez mal que nous avons envoyé chercher M. le curé pour lui donner les sacrements. Dans l'inter-valle nous l'avons lavé et le sang coulait toujours de sa blessure sur la tempe gauche. M. le curé est arrivé et le défunt ne l'a pas reconnu, il n'a pas reparlé ensuite, il a toujours continué à baisser et il est mort le lendemain matin à cinq heures. Le défunt ne m'a pas dit autre chose. Je connais le prisonnier à la barre, il était venu chez nous le mardi avant ce que j'ai raconté et il avait dit en présence de mon mari qu'il était en chicane avec le défunt, qu'il avait été une fois avec une hache pour le rencontrer mais qu'il y avait un témoin et qu'il s'en était retourné de même.

Le prisonnier nous a dit que cette difficulté et il pour beaucoup de raisons et ent'autres pour des devoirs de voisins. Le prisonnier a ajouté dans la circonstance en question en parlant d'Elzéar Lemieux, le défunt — Ça f'it longtemps qu'il me barre le chemin, mais il ne m'a jamais plus l'année prochaine, car je suis gréé pour le servir. J'ai compris par là que si le prisonnier rencontrait le défunt qu'il lui ferait un mauvais parti. Le prisonnier avait l'air excité en parlant ainsi, je n'ai jamais entendu le défunt parler au prisonnier ni faire des menaces contre lui.

Transquestionné par M. L. P. Pelletier. Le défunt avant de perdre connaissance chez vous n'a pas prononcé une seule fois le nom du prisonnier et n'a pas parlé de lui avant de mourir, il n'a pas dit que quelqu'un l'avait frappé, mais seulement qu'il avait attrapé un coup sans dire comment. La blessure du défunt était au-dessus de la tempe gauche et ça saignait un peu.

Ici le témoin est sévèrement transquestionné pendant près d'une heure et demie sur les prétendues menaces faites par Carrier en sa présence contre Lemieux; elle contredit carrément sur plusieurs points sa déposition donnée devant le coroner et se déclare incapable d'expliquer ces contradictions, finalement elle contredit le commencement de son témoignage sur un point assez important et revient à ce qu'elle a juré devant le coroner. Elle explique aussi assez difficilement et au grand amusement du public une vision qu'elle prétend avoir depuis la mort du défunt et dans laquelle ce dernier lui serait apparu au milieu de la nuit pour lui recommander d'être prudente et lui dire qu'elle avait déjà trop parlé de l'affaire en question.

Elle termine sa déposition en affirmant que dans tous les cas elle est bien positive de tout ce qu'elle a juré et

qu'elle ne parle plus sous l'influence de sa vision.

PIERRE ASSELIN de St-Magloire cultivateur. — Je suis l'époux de Marguerite Therrien, le témoin qui vient d'être entendu et je me rappelle au 26 novembre dernier... (ici le témoin raconte tout ce qu'il a dit sa femme quant à ce qui s'est passé chez lui le soir du meurtre et quant aux agissements et aux paroles du défunt ce soir-là. Il explique cependant d'une manière différente les menaces de Carrier auxquelles il était aussi présent le mardi précédent : le prisonnier sou-riant lui aurait dit les paroles suivantes : j'ai averti Elzéar Lemieux de prendre garde et d'avoir à faire ses clous et ses devoirs au voisin sinon que je l'y forcerais bien. Lemieux ne m'a rien répondu et je suis fatigué de tout cela, et je vais m'y prendre de manière à ce que tout cela finisse bien vite.

Suivant le témoin Asselin, ce sont là toutes les menaces qu'aurait faites Carrier. Il raconte aussi avec une légère variante l'histoire de la hache et donne en somme un témoignage qui corrobore celui de sa femme dans plusieurs parties.

Il est transquestionné par M. A. Bender qui réussit à lui faire changer d'une manière notable sa première version et surtout celle donnée devant le coroner.

"Ma femme, dit-il, parle beaucoup et la moitié du temps je n'écoute pas ce qu'elle dit. Elle a commencé à me raconter sa vision mais je lui ai dit de me laisser tranquille avec ces histoires là. Je n'ai pas cru ce qu'elle disait. Lorsque le coroner est venu j'avais l'esprit pas mal troublé à cause de tout ce qui était arrivé et parce que ma maison était remplie par les parents, la femme et les enfants du défunt qui se jetaient dans nos bras en pleurant, et il peut se faire que sois le coup de cette émotion je me sois trompé dans mon témoignage devant le coroner. C'est à cela que j'attribue les différences qu'il y a entre ce que j'ai dit devant le coroner et ce que je dis aujourd'hui.

JOSEPH ASSELIN. — Je demeure à St-Magloire, je connaissais le défunt. Je connais aussi le prisonnier. Le 27 novembre dernier, j'ai rencontré le prisonnier et il m'a raconté ce qui suit à propos de la mort de Lemieux : Le 26 au soir vers 6 heures, m'a dit le prisonnier, je descendais porter une charge de farine au moulin pour Octave Bernier, un de mes voisins, je suis passé devant chez Lemieux le défunt, et ensuite je suis allé chez Charles Boutin fils, mon gendre. Pendant que j'étais là quelqu'un a passé, j'ai vu que c'était Marcel Audet et je suis sorti pour l'appeler, mais la personne qui passait ne m'a pas répondu. Ma fille, la femme de Chs. Boutin a dit alors, ça n'est pas Marcel qui aurait répondu, je suis alors embarqué pour ne rendre au moulin à une distance de quatre ou cinq milles. Rendu à un endroit qu'on nomme la Route St-Charles, à un endroit isolé au milieu du bois, j'ai vu un homme qui attendait. Il m'est venu à l'idée que ça pourrait être Elzéar Lemieux qui m'aurait vu passer et qui m'attendait pour me battre. J'ai pris alors mon fouet par le petit bout et j'ai attendu. Alors Lemieux, car c'était lui, mit la main sur la bride de mon cheval et m'arracha mes guides. Il mit alors la main sur le timon de la voiture et me demanda quelles menaces j'avais été faire au curé dimanche. Je lui répondis : tu le sais, le curé l'a dit dimanche. Alors il m'a dit : tu vas me faire des promesses, ce soir, c'est le temps, et en même temps il essaya de monter dans ma voiture. Je lui donnai alors un coup de fouet sur la tête et il plia. Il se releva la tête et voulut continuer mais je lui donnai un autre coup sur la tête et il écria ne laissez pas sa main sur le timon de la charrette. Je lui ai donné un coup sur la main pour le faire larguer et ensuite je fis partir mon cheval à la course et je crois que les roues de ma voiture lui passèrent sur le corps. J'étais chargé de cinq cents livres pesant sauf le poids de ma voiture. Je me suis ensuite rendu au village à trois milles de là et je suis allé raconter au curé tout ce qui s'était passé. Voilà continue le témoin Asselin tout ce que m'a raconté le prisonnier. Nous ne savions pas alors ni l'un ni l'autre que Lemieux était mort.

Transquestionné par M. Pelletier. Le prisonnier m'a raconté tout cela sans que je le lui demande, comme une chicane ordinaire, il n'avait pas l'air de croire les blessures mortelles. Le prisonnier m'a dit qu'il avait eu peur de Lemieux et que c'est pour s'en débarrasser qu'il l'avait frappé sur la tête ensuite sur la main. Le prisonnier en me racontant cela paraissait un peu excité, il n'avait pas l'air d'en vouloir au défunt et se plaignait tout le temps que le défunt l'avait attendu pour l'assailir, et que si lui le prisonnier avait frappé, c'est qu'il craignait pour sa vie et qu'il n'avait frappé que juste à ce point de défendre et le laisser passer. Entre l'endroit où le prisonnier m'a dit que la rencontre avait eu lieu dans la route St-Charles et la demeure de Pierre Asselin près de l'église, il y a une distance de trois milles à peu près, de sorte que le défunt après avoir été battu a dû faire un trajet de trois milles à pied pour se rendre chez Asselin. Ce chemin est mauvais et rocailleux et il peut arriver que le défunt y soit tombé; il y a des endroits dans ce chemin où en tombant on pourrait se faire mal, mais pas mortellement je pense; on pourrait peut-être se faire bien mal.

ser qu'il l'avait frappé sur la tête ensuite sur la main. Le prisonnier en me racontant cela paraissait un peu excité, il n'avait pas l'air d'en vouloir au défunt et se plaignait tout le temps que le défunt l'avait attendu pour l'assailir, et que si lui le prisonnier avait frappé, c'est qu'il craignait pour sa vie et qu'il n'avait frappé que juste à ce point de défendre et le laisser passer. Entre l'endroit où le prisonnier m'a dit que la rencontre avait eu lieu dans la route St-Charles et la demeure de Pierre Asselin près de l'église, il y a une distance de trois milles à peu près, de sorte que le défunt après avoir été battu a dû faire un trajet de trois milles à pied pour se rendre chez Asselin. Ce chemin est mauvais et rocailleux et il peut arriver que le défunt y soit tombé; il y a des endroits dans ce chemin où en tombant on pourrait se faire mal, mais pas mortellement je pense; on pourrait peut-être se faire bien mal.

Réexaminé

Ce chemin est un chemin ordinaire comme tous les chemins publics dans les townships. Je ne connais pas d'endroits particuliers dans ce chemin qui soient dangereux. Je n'ai pas eu d'autre occasion depuis lors de parler de cette affaire avec le prisonnier.

Vient ensuite les témoins Marcel Chabot et Octave Bernier à qui le prisonnier avait aussi fait des aveux et qui donnent une déposition à peu près semblable à celle de Joseph Asselin, mais avec une teinte plus défavorable au prisonnier. Ce dernier Octave Bernier, ajoute que dans une circonstance il a vu le prisonnier aller trouver le défunt avec une hache pour lui demander un licou que ce dernier avait lui appartenant.

CHARLES BOUTIN père, donne aussi une déposition identique; il déclare aussi que le prisonnier lui a raconté toute l'affaire.

Sur les transquestions ce témoin admet que le défunt était plus jeune et plus fort que le prisonnier; que les deux s'en voulaient; que lui, le témoin, n'a jamais entendu le prisonnier faire des menaces contre le défunt, mais qu'il a entendu Lemieux, le défunt, dire la veille de l'accident, à la porte de l'église de St-Magloire, qu'il rencontrerait le prisonnier dans quelque coin noir il lui mettrait des rails sur le corps. Le défunt disait cela à propos d'un sermon que le curé avait prononcé et qu'il attribuait à des faux rapports qu'aurait faits le prisonnier sur son compte.

JOSEPH LAPRISE — Je suis cultivateur. J'ai rencontré il y a sept ou huit mois le prisonnier à la barre, c'était en montant de St-Charles, j'avais besoin d'un fouet, je lui ai demandé un emprunt et le sien, il m'a dit que ça n'était pas son fouet, j'ai demandé au prisonnier la raison. Il m'a dit j'ai coulé du plomb dedans, j'en ai quelques uns à servir et avec cela je m'en airerai bien. Le prisonnier avait l'air très excité en disant cela. Depuis le 26 novembre dernier, j'ai rencontré le prisonnier qui m'a raconté sa chicane avec le défunt et il m'a dit qu'il ne regretait pas ce qu'il avait fait, qu'avant d'agir il avait été à Québec pour se consulter et avait agi d'après l'avis de plusieurs bons avocats.

Transquestionné par M. D. Auler.

Je ne sais pas ce qu'est devenu le fouet en question, je ne l'ai jamais revu ensuite et je ne sais pas si le prisonnier l'avait encore dans le mois de novembre dernier. Le prisonnier m'a dit qu'il voulait servir quelqu'un avec, mais ne m'a pas dit qui c'était et m'a aucunement parlé du défunt en cette circonstance; au lieu des mots : "je m'en airerai bien" le prisonnier a peut-être dit ces mots : je m'en défendrai bien, mais je ne mets pas une grande différence entre les deux expressions qui, suivant moi, veulent dire la même chose. Je devais mieux me rappeler les expressions propres il y a trois mois qu'après.

A propos de la consulte d'avocats qu'il avait prise, Carrier m'a seulement dit ce que je l'ai dit tantôt et n'a pas expliqué plus au long ce qu'il voulait dire. J'ai compris qu'il s'était consulté pour se mettre à l'abri s'il arrivait quelque chose et je n'ai pas compris autre chose.

DR THEBERGE, de Montmagny. — Je suis médecin pratiquant à Montmagny depuis longtemps. C'est moi qui ai fait l'autopsie du cadavre du défunt, à St-Magloire, le 27 novembre dernier,

J'ai trouvé les cheveux et la figure ensanglantés. Il y avait enfoncement des os du crâne du côté gauche à la partie supérieure de l'os temporal et dans la partie inférieure du pariétal gauche. J'ai enlevé la peau de la tête et ouvert le crâne, il y avait du sang de répandu entre le cuir chevelu et les os.

La partie supérieure de l'os temporal était fracturée de trois lignes de large sur sa longueur et la partie inférieure du pariétal était fracturée à peu près deux pouces sur sa largeur. La partie fracturée faisait pression sur le cerveau sur lequel il y avait un épanchement de sang de quatre onces : le cerveau était légèrement congestionné. J'ai ouvert la poitrine, le cœur était à son état normal mais vide de sang, le poulmon légèrement congestionné, le foie sain, l'estomac vide et sans odeur d'alcool, les autres organes étaient tous à l'état normal, le pouce gauche était broyé, il y avait une légère équinose sur la partie supérieure et antérieure des cuisses, j'attribue la mort du défunt à l'épanchement du sang sur le cerveau produit par l'enfoncement du crâne. La blessure a dû être causée par un coup donné avec un corps dur, un instrument contenant de fer, de plomb, de pierre ou de bois très dur.

Transquestionné par M. Pelletier.

Je sais que certaines personnes ont le crâne très épais et que d'autres l'ont beaucoup plus mince, je n'ai aucune raison particulière pour dire que la blessure a dû être causée par un instrument contenant; je prétends qu'une chute sur le chemin, même si elle a lieu sur une pierre aigue, ne briserait pas les os du crâne en aucun cas.

Une chute d'une charrette sur une pierre ne produirait pas non plus cet effet, je ne prétends pas que tous les médecins partageraient mon opinion sur ce point. Je pense bien que tous ne la partageraient pas et de très bons médecins pourraient peut-être donner sur ce point une opinion contraire à la mienne. J'admets qu'une chute de huit à dix pieds de haut pourrait produire une fracture semblable, mais ce n'est pas mon opinion dans le cas qui nous occupe. J'admets qu'à l'enquête préliminaire je parais n'avoir pas décrit la blessure exactement comme je le fais maintenant, mais je ne comprends pas beaucoup cela, vu que j'avais dicté mon témoignage moi-même au coroner — il a dû y avoir erreur — dans tous les cas, c'est ma déposition d'aujourd'hui qui est correcte.

Quand j'ai donné mon témoignage devant le coroner, je venais de terminer l'autopsie et je devais avoir l'état de la blessure bien présent à l'idée. Je n'ai pas relu mon témoignage avant de le signer. J'admets qu'il n'appert pas par ma disposition devant le coroner que j'ai mentionné la fracture à la partie supérieure de l'os temporal.

Une voiture chargée de 500 livres pesant ne romprait aucun vaisseau ni causerait aucune blessure grave en passant sur la partie supérieure des os qui se. Je suis bien positif à jurer cela.

Réexaminé

La blessure du crâne a dû être causée par un instrument contenant. C'est hors ma connaissance si quelque chose a été mis dans ma déposition devant le coroner.

La Couronne déclare son enquête close.

A continuer

GRANDE SOIREE DRAMATIQUE

— DONNÉE PAR LE — CERCLE FRONTENAC.

Lundi de Paques, LE 14 AVRIL.

Le FILS du BOURREAU, Drame en 4 actes et 1 Prologue.

Voir le Programme. 31 mars 1884. — 399

Société Bienveillante Saint-Roch.

Conformément aux articles 5 et 7 de notre règlement, les membres sont priés de se rappeler que les élections des officiers de cette Société auront lieu MARDI prochain le 1er AVRIL à 7 1/2 heures P. M. dans ses salles.

P. R. Ordre. O. GOULET, Sec. Arch. 29 mars 1884. — 392

Theatre à 10 Sous

SALLE JACQUES - CARTIER.

Tous les après-midi et tous les soirs dans le cours de l'hiver.

Cette semaine, renouvellement complet de la troupe

LEVANION ET McCORMICK, dans leurs merveilleux tours de TRAPPEZIE VOLANT

Tierney et Wayne. KITTY WOODSON.

GORMAN et FRERES, WADE et MACH, PHILIPS et BACH.

Les Getards la semaine prochaine, champions du monde, pour des tours d'agilité sur les verges.

Ouverture : l'après-midi à 2.30 heures, et le soir à 8 heures

Excellente distraction pour les familles; spectacle moral et distingué.

Admission, 10 cents. Sièges réservés, 10 cent extra. Le semaine prochaine, autre nouvelle compagnie. 31 mars 1884.

OUVERTURE! NOUVEAU MAGASIN

142, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

MANCHANDISES DU PRINTemps.

Le sous-signé a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, de la ville et de la campagne, qu'il ouvrira son nouveau magasin de nouveautés demain SAMEDI le 29, au magnifique poste situé au coin des rues St-Joseph et de la Chapelle, No. 142, St-Roch.

Les 5 milles trouveront dans cet établissement un magasin assortiment de marchandises du meilleur goût, patrons les plus riches et les plus nouveaux, qui aient été récemment importés d'Europe et des Etats-Unis, et qu'il soit possible de trouver dans cette ligne de commerce à Québec.

La variété admirable et la qualité supérieure des nouveautés du printemps, dont se compose le splendide stock de ce nouvel établissement, mérite assurément d'attirer l'attention des acheteurs.

Le sous-signé ose donc espérer que le public voudra bien lui accorder une part de son bienveillant patronage.

Une visite est humblement sollicitée. PIERRE F. JOBIN, No 142, rue St-Joseph. 29 mars 1884 — 3me ECI 375

Bureau de meubles de Ménage

Par J. B. JACQUES.

Vendredi, le 3 Avril 1884

A la résidence privée de M. A. H. McCallum, No 48, rue Ste-Croix Faubourg Saint-Louis

J'ai l'agréable instruction de vendre à l'ancien, Jeudi le 3 Avril, à la résidence privée de M. A. H. McCallum, No 48 rue Ste-Croix, tout l'ameublement de la maison, consistant en meubles de salon, Salle à dîner, chambre à coucher et de cuisine, sofas et chaises bouffantes, tables à cartes et de fantaisie, rideaux, lampes à trois lumières, gravures, tapis en tapisserie, s'abandonnant en noyer noir, table à dîner, chaises en osier, Vase, verrerie, coutellerie, ameublement de chambre à coucher en noyer noir, paillasses, etc; matelas, Garderobes, commodes, chiffonier, p. de de cuisine, tuyau et ustensiles de cuisine et une quantité d'autres effets, au prix d'une quantité de linges.

Le tout vendu absolument sans réerves. Les effets seront visibles le matin de 9 hrs. à midi.

La vente commencera à 1.30 hrs. précises.

J. B. JACQUES, Auct. Encanteur. 29 mars 1884 — 41.

Aux modistes

A LOUER un logement au-dessus du magasin de M. J. Gingras, rue St-Jean, porte voisine du magasin de M. P. Duchu. Ce logement est très propre pour une famille peu nombreuse, surtout pour une modiste, car il est à proximité pour les Dames de la Haute Ville et du faubourg St. Jean. Ce logement a été généralement loué à des modistes.

S'adresser à Z. VANDRY. 27 mars 1884 - 61 387

FAITS DIVERS.

Fraternité, égalité!

Sans cesse, on cite les Etats-Unis comme la terre bénie de la fraternité, de l'égalité, enfin de toutes les vertus démocratiques.

Le cour criminelle de Memphis vient de juger le fils d'un riche planteur, un jeune homme d'une vingtaine d'années, accusé d'assassinat sur la personne d'un nègre, ancien esclave de son père.

A cette déclaration extraordinaire, le juge président de la cour n'a pu s'empêcher d'interpeller vigoureusement les jurés et d'exprimer son indignation:

« Votre verdict, a-t-il dit, est une prime offerte aux actes de violence; c'est une déclaration que la vie humaine n'a aucune protection parmi nous. »

Nouveau Truc.

Un monsieur de bonne apparence, un sac à la main, et voyageant à pied, arrive sur une place publique de Lexington, comté Scott, dans l'Indiana et au milieu de la place tombe comme foudroyé et fait le mort.

Le sympathie des spectateurs s'émeut au plus haut point; une quête est aussitôt faite et produit \$5 50 qu'on remet au pauvre voyageur. Il part à pied et arrive à Bent à neuf milles de là.

Un cas de jeune

L'expérience bien connue du docteur Tanner vient d'être répétée par un paysan du district de Radomyoi, au Russie. Seulement cette fois, le dénouement a été tragique.

Sa résolution d'accomplir son vœu était si ferme, qu'il eut le courage, pendant les derniers jours, de résister énergiquement et avec succès à tous les efforts qui étaient faits pour lui faire avaler un peu de lait.

enclins à considérer ce suicide sui generis comme une mort sainte.

Le monument du chef Brant.

Brantford, Ont., 23.—Le comité chargé de choisir le modèle du monument Brant, s'est réuni hier après-midi. Après un examen minutieux des dix modèles, le comité s'est arrêté sur celui de Percy Wood, de Londres; de Rosa Bonheur, de Paris, et de L. P. Hébert de Montréal.

Il y a cinq ans que l'on entretenait l'idée d'élever un monument à la mémoire du chef Thandénaga, ou Joseph Brant, le fondateur de la présente ville de Brantford, et qui, comme chef des Six Nations, combattit sous les drapeaux anglais, durant la guerre de la révolution.

Pour voir Constantinople.

« Si tu veux, faisons un rêve! » et en route pour Constantinople! Ainsi chantaient cinq collégiens en quittant, la semaine dernière, à la nuit tombante, la petite ville de Linz (Autriche).

La tête encore chaude de la lecture des Mille et une Nuits et autres ouvrages orientaux, ils voulaient voir Constantinople. Le plus âgé n'avait pas quatre ans. Ils descendirent directement sur la berge du beau Danube bleu.

Deux ou trois barques y stationnaient, amarrées à des poteaux. Ils en détachèrent deux et y montèrent joyeusement. Ils voguaient déjà vers Constantinople, leur idéal! Ils avaient fait des provisions: du pain, du fromage, des œufs! Tout un approvisionnement d'équipage!

Ces cervelés faisaient route depuis vingt-quatre heures, et sans nul doute allaient bientôt payer de leur vie leur témérité, lorsque, passant près d'un village riverain, ils furent aperçus par un promeneur.

La tolérance et les excès

Les excès dans le boire et le manger ne sont pas grand chose si l'on fait largement usage des Amers de Houblon qui curent au contraire l'appétit lorsqu'ils sont pris avant le repas et font disparaître tout malaise pris après, laissent le cerveau léger, les nerfs fermes et l'esprit alerte et bien disposé qu'on se sentant.

Témoignage éminent.

N. Y. Witness, 15 août 1880. Je trouve qu'en sus des essences pures qui entrent dans leur composition, ils contiennent les extraits de houblon et autres racines, feuilles, teintures médicinales bien connues et hautement approuvées en quantités suffisantes pour en faire ce que les fabricants le disent être, c'est-à-dire une préparation médicamenteuse et non un breuvage susceptible d'être pris seulement comme médicament.

Eudarcissement du foie.

Il y a cinq ans, j'ai été pris de douleurs des reins et du foie, et de rhumatisme. Depuis lors, il m'a été impossible de me mettre sur pied. Mon foie est devenu dur comme du bois, mes membres sont devenus roides et remplis d'eau. Tous les meilleurs médecins étaient d'avis que rien ne pouvait me guérir. Je résolus de faire l'essai des Amers de Houblon; j'en ai absorbé sept bouteilles; l'eudarcissement du foie a complètement disparu, mes membres sont dé-serrés. Ils ont opéré un miracle pour moi; autrement je serais aujourd'hui dans ma tombe.

J. W. MORRY, Buffalo, 1er Oct. 1881.

été et souffrance.

J'ai été courbé pendant des années sous le faix des dettes, de la pauvreté et des

souffrances résultant de la maladie dans ma famille et de gros comptes à payer aux médecins. J'étais complètement découragé jusqu'à ce que l'an dernier, sur l'avis de mon pasteur, j'aie commencé à faire usage des Amers de Houblon, et dans un mois nous étions tous rétablis et personne d'entre nous n'a été malade une journée depuis, et je désire dire à tous les pauvres gens: "Vous pouvez donner la santé à vos familles pendant une année avec les Amers de Houblon, pour moins d'argent que ne vous coûtera une simple visite du médecin. J'en sais quelque chose."

UN OUVRIER.

Voulez-vous avoir de l'appétit, de l'embonpoint, des couleurs, de la force et de la vigueur, prenez la Salsepareille d'Ayer.

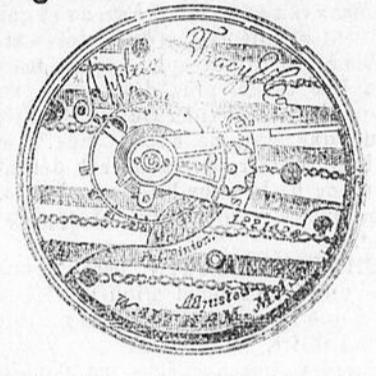


EXPOSITION DE PARIS 1878 HONS CONCOURS Guérison de l'ASTHME de l'POUDRE du D'Cléry

Dépôtaires à Québec: D' Ed. MORIN & Co.

Grande Vente

— DE — Bijoux et Montres.



Les amateurs et le public en général son invités d'aller voir l'Exposition.

Exposition d'Art

en bijoux avec pierres fines, en orfèvreries de toutes sortes, horloges en marbre avec bronzes, candélabres, etc.

REPAGNES 45 OUIS \$15.00 jusqu'à \$250.

AUSSI

Une des plus grands assortiments de montres en or et en argent consistant en montres à répétition à minutes et répétition chronographe à quart d'heure, et une grande variété de montres américaine de la célèbre fabrique de Waltham.

AUSSI

Une immense choix de chaînes d'or pour Dames et messieurs, Bracelets et Bagues; en diamants et un magnifique assortiment de

Jones de Mariage.

— DE PLUS —

200 Petites Pendules de Voyages

EN NICKEL sonnant les heures et les demi-heure et sont de magnifiques cadeaux de Noël et de Jour de l'An, seulement \$4, la moitié de sa valeur.

Enfin, nous sollicitons une visite de tous ceux qui désirent acheter les étrennes meilleur marché que partent ailleurs.

Cyr. Duquet, 67 et 69, rue la Fabrique.

Protection Contre le Fer!

SOUSIGNÉ a été NOMMÉ AGENT et seul fabricant au Canada, de

L'APPAREIL DE SAUVETAGE Spence

TEL QUE FABRIQUÉ PAR LA Compagnie d'Appareils Brevetés de Sauvetage dans les incendies de la Nouvelle-Angleterre, Boston, Mass.

et est prêt à prendre des commandes pour fournir cet appareil aux collèges, manufactures, hôtels, édifices publics et privés.

On en fait maintenant usage dans plus de 300 manufactures, collèges, hôtels et édifices publics, dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre seulement.

Pour circulars, certificats, informations, etc., S'adresser à

R. BLAKISTON, 13, rue St-Jacques, Basse-Ville, Québec. 18 mars 1884.—1m 360

GALLIEN & PRINCE

Négociants-Commissionnaires et Agents de Publicité

PARIS 36, RUE LAFAYETTE, 36, PARIS

cons, pour la Publicité, les Correspondants de ce Journal.

Ils informent les lecteurs que, s'ils viennent en France, ils pourront prendre naissance dans leurs bureaux, 36, rue Lafayette, des exemplaires les plus récents de ce journal, dont le service leur est fait régulièrement par tous les paquebots.

La Maison Gallien & Prince recevra toutes lettres qui pourraient lui être adressées pour des habitants du Canada voyageant en Europe, et les remettra en les réexpédiant aux destinataires suivant les instructions qu'elle recevra.

La dite Maison étant aussi maison de commission, est à même d'exécuter, dans des conditions avantageuses, les ordres qui lui seraient adressés, principalement en tous articles portant une marque de fabrique comme: Parfumerie, Spécialités pharmaceutiques, Vins, Liqueurs, Pâtes et Conserves, Chocolats, Machines de tous genres, Voitures, Pianos, Orfèvrerie, Utensiles de toutes sortes, Bronzes, Librairie, etc. etc.

Suite ne sera donnée qu'aux commandes accompagnées de leur ouverture ou d'une ouverture de crédit dans une maison de banque importante.

La Maison Gallien & Prince fournira du reste toutes explications en français, allemandes ou portugaises qui voudront bien utiliser son intermédiaire.

Advertisement for Chevrerie's cod liver oil tonic. Includes text: 'TONIQUE PAR EXCELLENCE', 'VIN ET EXTRACT DE FOIE DE MORUE de CHEVRIER', 'DEPOT GENERAL PARIS', 'EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES', 'Dépôt chez M. Dr Edouard Morin & Cie, 314 Rue et Faubourg St-Jean.'

ANNEE BISSEXTILE!!

ANNEE BISSEXTILE!!

A la Feuille d'Erable.

Préparations spéciales et attractions extraordinaires pour cette année intéressante!

Notre stock de Nouvelles et Fashionnables Marchandises est maintenant au complet.

Soies Noires et de Couleurs.

Satin, Satin Sublime et de Lyon, Velours unis et Brochés, Drap Jersey, Drap Français noir et de couleur n'ur costume, Cachemire de 1ère qualité dans toutes les couleurs, Splend de dentelles, Ornaments et Boutons, Gants de Kid, Broderies en Soie et en cachemire dans toutes les couleurs et Broderies Suisse, et tout ce qu'il faut pour un

Trousseau Fashionnable.

BRUNET, LAURENT & Co

Enseigne de la Feuille d'Erable.

ST-ROCH.

LIBRAIRIE!

F. Desjardins & Cie

RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Nous invitons nos clients et le public à venir visiter notre assortiment considérable de librairie, papeterie, fournitures pour les écoles et pour bureaux, articles pour le dessin, articles de fantaisie, albums, apprêts pour fleurs, cires, cierges, encens, chemins de Croix.

Presses à copier, fil et filasse à attacher, papier pour envelopper, sacs de papier de toutes grandeurs, etc. etc.

TAPISSERIE! TAPISSERIE!

Ayant eu l'avantage d'acheter à des conditions exceptionnelles de bon marché, un grand stock de tapisserie d'une manufacture d'Angleterre, nous offrons à nos clients et au public en général le plus beau choix de tapisserie d'indes, glacé et vernie, ainsi que les bordures, coins et centres des patrons les plus riches. Avant que de faire vos achats venez faire inspection de notre stock et nous croyons que vous serez satisfaits de nos prix.

Les commandes de la campagne recevront notre attention spéciale ordinaire.

F. DESJARDINS & Cie, LIBRAIRES, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. 8 fév 1884.—ECI

Le Generale

LA PRESSE ASSOCIÉE.)

Les restes mortels du prince Leopold

LA CHAMBRE MORTUAIRE A CANNES.

Proclamation du gén. Millot aux Tonkinois.

Une allocution du Pape.

ANGLETERRE.

Londres, 29.—Le corps du duc d'Albany a été placé dans le cercueil. Il porte une robe violette et quelques unes des nombreuses décorations que le duc a reçues de son vivant.

Le sculpteur Paoli a pris l'empreinte de la figure du duc. La Cour portera le deuil jusqu'au onze mai prochain.

Gladstone fera un effort surhumain pour être présent aux Communes lundi prochain et présenter lui-même la motion de condoléance.

Londres 29.—Des nouvelles de Mérv indiquent qu'il régit un grand mécontentement parmi les Turcomans du district annexé par la Russie. Il y a eu une rencontre entre les mécontents et les Russes. Mais on n'a pas de détails.

FRANCE.

Cannes 29.—On transportera demain en Angleterre les restes mortels du duc d'Albany.

Paris, 29.—Le général Millot a adressé une proclamation aux Tonkinois lui disant que les Français pouvaient les délivrer des bandits, leur assurer un mode de taxation équitable, la liberté, du travail et du commerce, et la prospérité.

ITALIE.

Naples 29.—Un violent tremblement de terre s'est fait sentir ce matin sur l'île d'Ischia.

APRÈS-MINUIT

ANGLETERRE.

Londres, 30.—Les funérailles du duc d'Albany auront lieu samedi prochain.

Londres, 30.—A la bataille qui a eu lieu vendredi, 300 rebelles ont été massacrés et 3 canons enlevés.

Il y a à Khartoum assez de provisions pour permettre à cette ville de tenir bon jusqu'à l'hiver prochain.

FRANCE.

Cannes, 30.—Le comte de Paris et d'autres membres de la famille d'Orléans ont visité la chambre mortuaire aujourd'hui.

Un piquet de soldats d'infanterie française a fait les honneurs militaires lors du départ du corps du duc pour Londres.

ESPAGNE.

Madrid, 30.—Solis, le propriétaire du journal El Progreso, a été arrêté.

ÉTATS-UNIS.

Une émeute

Savannah, Geo., 30.—A Sandersville, hier soir, il y a eu un soulèvement des nègres contre les blancs, soulèvement fomenté par un émissaire communiste qui a dit aux nègres qu'ils étaient mal payés et leur conseillant le massacre des blancs.

La compagnie de militaire de la ville a laissé l'arsenal de la ville n'ayant pas de munitions.

Le maire a télégraphié à Savannah pour avoir des cartouches à balles. On rapporte que les nègres s'arment et des troubles sont appréhendés.

A 8 heures ce soir, l'excitation était à son comble. Tout fait craindre des troubles sérieux.

Pertes de vie

Lewsdal, 30.—La goëlette Riverdale, dérapant de ses ancres hier soir, est allée se briser sur le brise-lames ici, et cinq hommes se sont noyés.

Sing Sing, 30.—Durant une tempête, hier soir, le Sea Bird a sombré. Deux hommes se sont noyés.

Nouvelle pharmacie,

Dr J. M. MacKAY & Co, No 42, rue La Fabrique, Haute-Ville, Québec. 14 mars 1884.—I M C E 339

Une ville livrée à l'anarchie.

Plusieurs des principaux édifices de Cincinnati incendiés.

LE MEURTRE A L'ORDRE DU JOUR.

75 A 80 VICTIMES.

Cincinnati, 29, 9 h. a. m.—Il y a encore une foule considérable aux abords de la prison, mais elle se tient là par curiosité. Les militaires qui sont sous les armes ne redoutent plus d'attaque. Le nombre des personnes légèrement blessées est de 13. Voici les noms des blessés mortellement: John Griffith, Martin Rafferty, Mary Smith, G. Miller; et des blessés gravement: Le sergent de ville Ph. Munn, C. L. Bailling et un individu de Virginie qui a refusé de donner son nom.

La populace était conduite hier soir dans la prison par un nègre; elle obéissait aux ordres avec promptitude. Quand elle eut constaté que Berner n'était pas dans la prison, elle a essayé d'arracher de sa cellule Johnson, un des meurtriers de la famille Taylor, mais elle n'a pu faire usage du bélier dans ces corridors étroits, et la police est arrivée avant qu'on ait forcé la porte.

Cincinnati, 29.—Le colonel Hunt, commandant de la milice dit au sujet de l'émeute que lorsque les soldats passèrent près du tunnel la foule en sortit et se mit à faire feu. Trois ou quatre des meneurs de l'émeute tombèrent gravement blessés.

Le député shérif Johnson de tirer sur la foule ce qui eut pour effet de disperser les émeutiers.

Ce récit des faits est en contradiction avec celui donné par l'officier Von Seggern qui prétend avoir demandé à ses soldats de ne pas tirer sur la foule.

Dayton, Ohio, 29.—On a amené ici quatre prisonniers qu'on croit être de ceux qui ont tiré sur les officiers du gouvernement lors de l'émeute. Les autorités ont eu de la peine à empêcher la foule de les lyncher.

Cincinnati, 29.—Tard cette après-midi la police et les soldats étaient occupés à barricader la rue dans la direction de la résidence du shérif Hawkins. On y a même placé un canon Gatling.

De nouvelles troupes arrivent. On a lancé des circulaires aujourd'hui demandant la formation d'un comité de vigilance de trois cents hommes dans chaque quartier de la ville.

A 9 heures ce soir une foule immense s'est réunie près de la demeure du shérif Hawkins.

A 9.45 heures p.m. la foule s'est mise à faire feu dans les fenêtres du bureau du trésorier qui se trouve au Palais de Justice.

Les troupes ont riposté. Les émeutiers étaient en plus grand nombre qu'hier soir et on y voyait un bien plus grand nombre d'hommes ivres.

Il est rumeur que les émeutiers ont en leur possession beaucoup de dynamite et que 3,000 hommes viennent du Kentucky pour leur prêter secours.

Lorsque la foule eut lancé des substances inflammables dans le bureau du trésorier, les soldats firent feu à balles. Plusieurs émeutiers ont été blessés et il est fort possible qu'un grand nombre aient été tués.

Le capitaine Desmond, le sergent Malone et le soldat McBriar sont gravement blessés.

La foule menace de détruire l'hôtel Hunt qui est la propriété d'un officier commandant le premier régiment.

On a dû faire sortir les pensionnaires et les conduire ailleurs.

A 11 heures du soir, il était rumeur que les émeutiers s'étaient emparés du canon Gatling, de la police, et qu'ils avaient enfoncé le magasin de fusils Powell, ce qui leur a procuré des armes et des munitions en abondance.

On rapporte que huit personnes ont été tuées.

Le feu continue toujours au Palais de Justice. Il semble impossible de sauver la bâtisse.

Columbus, Ohio, 29.—Les officiers qui se sont emparés de Berner l'ont déguisé et l'ont livré à deux correspondants de journaux qui l'ont conduit dans un char Express. La foule encombrait toutes les rues. Berner est excessivement effrayé. Il est âgé de 48 ans.

Le gouverneur Headley a ordonné l'envoi de trois régiments et deux batteries à Cincinnati.

Cincinnati, 29.—Un ordre a été lancé ordonnant à tous les gamblers, prostituées et autres criminels de laisser, sous trois jours, le Hamilton County, et cela sous peine de pénalité.

Cincinnati, 29, minuit.—On n'a jamais vu pareille nuit de sang dans l'histoire de la ville de Cincinnati. Il est impossible d'avoir une idée juste de la situation. On tue les hommes à divers squares dans la ville. On a été assassiné au Fountain square et six à d'autres squares.

On a mis le feu au Palais de justice en roulant dans la cour des quarts d'huile et en y mettant le feu.

Le capitaine Desmond, voulant aller éteindre les flammes, fut instantanément tué.

Les émeutiers ont empêché les hommes de la brigade de venir éteindre l'incendie.

Le palais de justice a coûté un quart de million de piastres et il a été incendié.

La perte des documents qui se trouvaient à la Cour est irréparable.

Jamais on a vu une foule animée d'un tel esprit de destruction et de carnage. Elle est complètement incontrôlable, bien qu'on fasse feu sur elle sans pitié.

Il est impossible pour le présent de donner le nombre des morts et des blessés. Quatre hommes inconnus qu'on a trouvés morts dans la rue ont été conduits à l'hôpital. Il y a 20 blessés.

Ce n'est que vers minuit que le 14e régiment est arrivé sur le lieu de la scène. Il est maintenant dans la cour de la prison avec les gardes et la police.

Le 4e régiment est arrivé par un autre côté de la ville. Il avait reçu ordre de se rendre dans la cour de la prison, mais sachant que le nombre des émeutiers augmentait, il a changé ses plans pour éviter une trop grande effusion de sang.

Cincinnati, 30.—A une heure ce matin la foule paraissait être animée d'un tout autre esprit. Les hommes, semblant courir après la mort, se tenaient entre les rangées de canons. Une décharge fut tirée, en blessant plusieurs et tuant Frank Gallagher.

Lors de l'incendie du bureau du trésorier, il y eut un combat corps à corps entre la police et les émeutiers.

Un grand nombre de ces derniers furent arrêtés et conduits en prison. Ils refusent de donner leurs noms. Plusieurs d'entre eux sont de bonne mine et on bonne apparence.

Au nombre des morts qui sont à l'hôpital sont le capitaine Desmond et H. J. Perser. Tous deux ont été frappés au cœur ainsi qu'un nommé John Peltshheimer. Il y a aussi un jeune enfant qui a été tué.

On compte à l'hôpital 13 blessés dont trois mortellement.

Il y a sept morts dans le bureau du trésorier et trois au Palais de Justice et on dit que de ce nombre sont le colonel Hunt et un lieutenant de police.

A 2.20 heures a.m., on découvrit que la foule avait deux canons enlevés au Music Hall.

A 3 heures a.m., le 4e régiment stationnait en face du Palais de Justice reculant la foule qui l'accablait sous une grêle de pierres, de briques, etc., et même tirait des coups de pistolet.

Les soldats sont en nombre insuffisants.

Les émeutiers ont un canon et mon la 4e rue, la police fait feu sur eux.

A 3.45 heures a.m., l'ordre était comparativement rétabli et la foule se dispersait.

Les morts gisent encore dans les rues avoisinant le lieu du combat.

On évalue que le nombre des morts est de 50 à 75. Un très petit nombre ont pu jusqu'à présent être identifiés.

La nouvelle que le colonel Hunt et un sergent de police avaient été tués, n'est pas fondée.

Les militaires ont tué l'hôtelier Smaltz.

9.20 a. m.—Le feu a recommencé avec plus de fureur que jamais.

A 10 heures le lieu du combat était tranquille. Cependant, un petit nombre de personnes s'étaient réunies près d'un magasin, par pur curiosité, la police tira sur les personnes ainsi réunies, en blessa quelques-unes et en tua une.

On attribue l'incendie du Palais de Justice à la faute des autorités qui auraient pu le sauver en le protégeant à temps.

Lors de l'assaut au magasin Powell, trois hommes furent tués.

Le nommé Smaltz qui a été tué s'était trop avancé, les militaires lui dirent de se retirer. Il refusa.

Le maire Stephens, qui était dangereusement malade a laissé son lit et est allé donner des instructions aux militaires et à la police. Il est aidé d'un comité composé de 100 des principaux citoyens.

Le maire a lancé une proclamation ordonnant à toute personne insultant un officier de paix ou déshonorant la propriété de cesser toute agression.

Le maire a demandé au gouverneur de concentrer toute la force militaire dont il pourrait disposer.

Cincinnati, 30.—La présence des soldats et l'arrivée constante de nouvelles recrues loin d'intimider les émeutiers semblaient ajouter à leur courage.

11.30 heures p. m.—La situation est plus encourageante. Le combat de 8 heures a empêché de nouveaux rassemblements.

12.25 heures a. m.—La populace est montée sur les toits et fait feu sur les militaires en face du Palais de Justice.

La rumeur circule que le bureau de télégraphie de la Western Union aurait été détruit pour empêcher la demande de troupes.

Il y a maintenant 100 de 2,500 à 3,000 soldats.

On dit que les allemands ici sont très mécontents du verdict contre Berner et qu'ils doivent s'organiser pour s'unir aux émeutiers.

2 heures a. m.—Au nombre des personnes arrêtées comme émeutiers se trouve un nommé Warren, membre de la législature, et qui a déployé beaucoup de zèle pour piller les magasins d'armes.

Jusqu'à présent, on a pu identifier 57 personnes qui ont été tuées.

(Officiel.)

Seance speciale du Conseil-de-Ville.

Vendredi, 28 mars 1884.

Présents: Son Honneur le Maire et MM. les échevins Bourget, Gingras, Guay, Hearn, Rhéaume, Rinfret, Vallière et MM. les conseillers Brousseau, Charleison, D. Guay, Johnston, Miller, Molony, McLaughlin, McWilliam, Plamondon, Vallée, Vincent.

Présenté une lettre du greffier de la cité d'Ottawa accusant réception du rapport annuel du trésorier de la cité et offrant les remerciements du conseil de ville d'Ottawa aux membres de la corporation de Québec pour le dit envoi.

Présenté une lettre de Pierre Turgeon charretier qui demande le remboursement d'une piastre qu'il a payée pour faire réparer son harnais et ses traits endommagés à cause du mauvais état de la rue St George.

Renvoyée au comité des chemins.

Présenté une lettre de M. S. Mohr, gérant général de la compagnie de lumière électrique de Québec et Lévis, désirant savoir si la corporation de Québec aurait l'intention de faire l'essai d'éclairer deux ou trois des principales rues de la ville, pour une année.

Renvoyée au comité des chemins.

Présenté le 568e rapport du comité des marchés. (Pétition de MM. Tczar et autres.)

Présenté le 1366e rapport du comité des finances. (Payer le salaire de M. Fages pendant sa suspension.)

Présenté le 1367e rapport du comité des finances. (Refuse la demande de M. Rousseau de louer le terrain de la corporation à l'enseigner des rues St Paul et St Charles.)

Présenté le 569e rapport du comité des marchés avec plan et spécifications préparées par M. Baillairgé en vertu d'une résolution du conseil passée à la dernière séance, pour améliorer le mode d'évacuer la salle Jacques-Cartier par un auditoire nombreux.

Renvoyé au comité des finances pour pourvoir aux voies et moyens.

L'ordre du jour étant appelé.

Cette séance ayant été fixée pour examiner et corriger les listes des électeurs des membres de l'assemblée législative de la Province de Québec, en 1884 en vertu de l'acte électoral de Québec 33 Vic. ch. 7 (1875) conformément aux avis à cet effet.

Soumis les listes des électeurs des membres de l'assemblée législative de la Province de Québec pour la cité de Québec en 1884 préparées sous l'acte électoral de Québec. Les insertions qui suivent ont été faites sur applications par écrit des personnes sous mentionnées, à savoir:

Quartier St-Louis, Charles P. Lindsay comme propriétaire sur la rue Haldimand, George E. Lindsay, propriétaire même rue, M. L. Duchesnay, propriétaire rue St-Louis, Charles N. Hamel propriétaire rue St-Jean, Félix Tessier propriétaire même rue, ErsKine G. Scott propriétaire rue Ste-Anne.

Quartier Montcalm sud, Peter Johnston comme propriétaire Grande Allée, Quartier Jacques-Cartier, Louis Cyrille Maroux comme propriétaire rue DesFossés.

Lesquelles insertions et corrections ont été authentiquées par les initiales de Son Honneur le Maire qui a présidé le dit conseil. Les dites listes telles que corrigées ont été approuvées.

D'après avis M. l'échevin Bourget secondé par M. l'échevin Vallière a proposé

Qu'à partir du premier mai prochain il sera permis à tout cultivateur non commerçant de vendre tous les produits de sa terre dans toutes les parties de la ville et sur les marchés sans payer aucune taxe; à l'exception du bois de chauffage, foin et paille et des animaux en vie.

Renvoyée au comité des finances.

M. l'échevin Guay secondé par M. l'échevin Rhéaume a proposé et il a été

Résolu: Que M. Auguste Malouin remplace M. Fages dans le département du greffier de la cité comme assistant avec le même salaire qu'il recevait comme député greffier de la Cour du Recorder.

L'hon. échevin Hearn secondé par M. l'échevin Bourget a proposé et il a été

Résolu: Que quand ce conseil s'ajournera il le soit à mardi prochain à 7.30 hrs p.m. pour alors prendre en considération et disposer du rapport du comité des marchés touchant les améliorations proposées à la halle du marché Jacques Cartier pour la protection de nombreux rassemblements à l'occasion d'assemblées publiques, concerts, représentations théâtrales et autres dans la salle de la dite halle.

Renvoyée au comité des finances.

M. l'échevin Guay secondé par M. l'échevin Rhéaume a proposé et il a été

Résolu: Que M. Auguste Malouin remplace M. Fages dans le département du greffier de la cité comme assistant avec le même salaire qu'il recevait comme député greffier de la Cour du Recorder.

L'hon. échevin Hearn secondé par M. l'échevin Bourget a proposé et il a été

Résolu: Que quand ce conseil s'ajournera il le soit à mardi prochain à 7.30 hrs p.m. pour alors prendre en considération et disposer du rapport du comité des marchés touchant les améliorations proposées à la halle du marché Jacques Cartier pour la protection de nombreux rassemblements à l'occasion d'assemblées publiques, concerts, représentations théâtrales et autres dans la salle de la dite halle.

Renvoyée au comité des finances.

M. l'échevin Guay secondé par M. l'échevin Rhéaume a proposé et il a été

Résolu: Que M. Auguste Malouin remplace M. Fages dans le département du greffier de la cité comme assistant avec le même salaire qu'il recevait comme député greffier de la Cour du Recorder.

L'hon. échevin Hearn secondé par M. l'échevin Bourget a proposé et il a été

Résolu: Que quand ce conseil s'ajournera il le soit à mardi prochain à 7.30 hrs p.m. pour alors prendre en considération et disposer du rapport du comité des marchés touchant les améliorations proposées à la halle du marché Jacques Cartier pour la protection de nombreux rassemblements à l'occasion d'assemblées publiques, concerts, représentations théâtrales et autres dans la salle de la dite halle.

Renvoyée au comité des finances.

M. l'échevin Guay secondé par M. l'échevin Rhéaume a proposé et il a été

Résolu: Que M. Auguste Malouin remplace M. Fages dans le département du greffier de la cité comme assistant avec le même salaire qu'il recevait comme député greffier de la Cour du Recorder.

L'hon. échevin Hearn secondé par M. l'échevin Bourget a proposé et il a été

Résolu: Que quand ce conseil s'ajournera il le soit à mardi prochain à 7.30 hrs p.m. pour alors prendre en considération et disposer du rapport du comité des marchés touchant les améliorations proposées à la halle du marché Jacques Cartier pour la protection de nombreux rassemblements à l'occasion d'assemblées publiques, concerts, représentations théâtrales et autres dans la salle de la dite halle.

M. le conseiller Molony secondé par M. l'échevin Gingras a proposé et il a été Résolu: Que les règlements touchant le mesurage du bois de chauffage et le pesage du charbon soient renvoyés aux comités des marchés et règlements aux fins de les examiner et les amener, s'il y a lieu,

M. le conseiller Johnston secondé par M. l'échevin Vallière a donné avis de la motion suivante:

Que l'ingénieur de la cité soit requis de préparer des plans et un estimé du coût de l'érection de bâtiments convenables pour la Cour du Recorder, station de Police, et autres bureaux à l'usage de la corporation, cet édifice devant être érigé sur le site de la présente Cour du Recorder et symétrisant autant que possible avec les bureaux actuels de la corporation.

M. le conseiller Johnston secondé par M. le conseiller McWilliam a proposé et il a été

Résolu: Que ce conseil a appris avec un profond regret la mort du Prince Leopold, le plus jeune des fils de Sa très gracieuse Majesté la Reine, et comme faible témoignage de son profond respect pour la mémoire du distingué défunt, le conseil s'ajourne maintenant.

Ajourné.

"THE HOUSEWIFE."

Un journal domestique populaire pour l'utilité des maîtresses de maison, sur le continent américain sera expédié pendant un an gratuitement à toutes les dames qui enverront immédiatement les noms et l'adresse de 10 femmes mariées, ainsi que cinquante centimes. On ne prend pas des lettres postées. C'est le meilleur journal qui existe pour les maîtresses de pension, vieilles comme jeunes. On ne fait cette offre que pour simplement se procurer un certain nombre d'adresses, ou les noms de personnes auxquelles on puisse adresser des exemplaires, parceque nous sommes convaincus que toutes les dames qui auront lu une fois le Housewife ne manqueront pas d'y souscrire ensuite. Prix d'abonnement, \$1.00 par année. Adresser immédiatement à:

THE HOUSEWIFE, ROCHESTER, N. Y.

RECETTE.

COMMENT FAIRE LE SUCRE-CANDI.—Ce livre donne tous les renseignements nécessaires, toutes les directions pour faire toute espèce de sucre-candi. Il y a encore les recettes nécessaires pour faire des dragées de caramelle et de chocolat. Les bombes françaises et tous les candis dont les recettes se trouvent contenues dans ce livre, sont justement ceux que fabriquent les principaux confiseurs. Chacun peut fabriquer ces bonbons chez lui et à un bon tiers meilleur marché que ceux que l'on achète. Expédié, frais de poste payés pour cinquante centimes. Adresser à:

ROCHESTER PUBLISHING Co, 32, 33 et 33 1/2, Bloc Osburn, Rochester, N. Y.

The Woman's Physician.

Un ouvrage médical de bon sens pour les femmes seulement. Cet ouvrage répond pleinement à toutes les questions que par pudeur, une femme n'ose poser à un médecin de sexe masculin. Il indique avec des expressions compréhensibles les causes et les symptômes de toutes les maladies du sexe, avec la certitude d'une guérison infaillible dans chaque cas. Ces indications ont été rédigées par des femmes qui se sont fait une spécialité de la guérison de ces maladies. Pas une seule femme, jeune ou vieille ne devrait se passer de lire ces prescriptions faites dans un langage des plus faciles, tout en étant délicat. Bon nombre de célèbres médecins féminins recommandent ce traité comme un guide sûr pour le sexe. Richement relié et illustré. Expédié, frais de poste payés à raison d'une pastre. Adresser à:

ROCHESTER PUBLISHING Co, 32, 33 et 33 1/2, Bloc Osburn, Rochester, N. Y.

THE WOMAN'S PHYSICIAN.

Un ouvrage médical de bon sens pour les femmes seulement. Cet ouvrage répond pleinement à toutes les questions que par pudeur, une femme n'ose poser à un médecin de sexe masculin. Il indique avec des expressions compréhensibles les causes et les symptômes de toutes les maladies du sexe, avec la certitude d'une guérison infaillible dans chaque cas. Ces indications ont été rédigées par des femmes qui se sont fait une spécialité de la guérison de ces maladies. Pas une seule femme, jeune ou vieille ne devrait se passer de lire ces prescriptions faites dans un langage des plus faciles, tout en étant délicat. Bon nombre de célèbres médecins féminins recommandent ce traité comme un guide sûr pour le sexe. Richement relié et illustré. Expédié, frais de poste payés à raison d'une pastre. Adresser à:

ROCHESTER PUBLISHING Co, 32, 33 et 33 1/2, Bloc Osburn, Rochester, N. Y.

UNE FEMME PORTEZ MOUSTACHE

J. MURRAY McNEIL, donne les garanties écrites avec chaque arçon. Moustache en DIX Semaines. PRIX, \$1 Communications confidentielles. Boîte 264, London, Ontario.

Demande.

On a besoin immédiatement d'un garçon de 14 à 16 ans, sachant lire et écrire le français et parler quelque mots d'anglais. Il devra se présenter muni de bonnes recommandations. S'adresser au magasin d'épicerie, 149, rue Scott. 27 mars 1884.—2 p 36.

Dans l'affaire de

ELZÉAR DECHENE, Marchand, St-Facôme, Insolvable.

Le Failli m'a fait cession de ses Biens pour le bénéfice de tous ses créanciers en général. Les personnes ayant des réclamations contre cette succession sont priées de les produire devant moi le plus tôt possible. E. J. DUBEAU, Cessionnaire-Syndic. 29 mars 1884.—3f 398

DERNIERE EDITION

Nous apprenons avec regret la mort de M. F. X. Picher, de la maison de quincaillerie Robitaille, Picher & Cie, arrivée hier matin en cette ville.

A TRAVERS LA VILLE

Bazar St. Jean Baptiste.

Un comité formé par quelques citoyens du faubourg St. Jean, s'est réuni hier dans le but de présider à l'organisation entière du grand bazar St. Jean Baptiste.

Les personnes dont les noms suivent figurent aussi sur la liste des membres actifs de ce comité: M. le Chevalier O. Robitaille, M. M. Eph. Dugl. Am. Robitaille, F. V. Lacroix, F. De-Varenne, Ed. Maté, G. Costolow, G. Hébert, H. Lortie, Ed. Roy, F. O. Godin et Oct. Lemieux.

Il a été décidé de voir à la décoration intérieure de l'église St. Jean pour la durée du bazar et de demander à M. le chapelain de faire appel à tous les mérites charitables de la paroisse pour les engager à procurer au comité plusieurs charges de sapins et autres valeurs propres à orner et décorer l'intérieur de l'église.

M. Pachey a été chargé de demander les services de quelques hommes de la brigade du feu et de la police pour la plus grande sûreté et le bon ordre pendant le temps du bazar.

Il a été résolu également de notifier chacune des dames choisies pour diriger les tables du bazar, qu'elles auraient à présent à s'adresser à ce comité pour toute demande concernant l'exécution de tout plan ou projet se rapportant à l'organisation du bazar; et que le comité enfin s'était formé dans le seul but de leur porter aide et secours.

Puis le comité s'est ajourné à mercredi prochain à 7 heures.

— Communiqué —

Encaissement de beaux meubles.

Mardi le 1er avril MM. Oct. Lemieux & Cie, front encaim à la résidence de I. P. Bzsné, No 63, rue St-Augustin faubourg St-Louis, de tout l'ameublement de la maison consistant en ameublement de salon, de salle à dîner, piano, etc., ameublement de chambre à coucher etc, etc. etc. Tout sera vendu sans réserve, la vente commencera à 2 heures précises.

(Pour les détails voir l'annonce.)

Encore une aune.

Les exemples n'y feront évidemment jamais rien. Tant que le monde existera, il faut supposer qu'il y aura toujours des dupes.

Le dernier tour d'écrouterie pratiqué avec succès sur un voyageur sans défense l'a été sur le train de Toronto à Montréal mercredi matin.

Le voleur s'est servi du vieux traic du Bon sur le mont de Montana, mais il était aidé d'un complice qui personnellement le conduisit au train et réclama le montant de l'habitue, le paiement du transport des marchandises.

La victime prêta \$50 sur la garantie du Bon qui était supposé représenter \$1000, et ne les a pas revus. C'est un nommé David Lemieux, de Québec.

Ce qu'il y a d'étrange dans cette affaire, c'est qu'un voleur ait pu, sur un train, se déguiser en conducteur, porter une lanterne, etc, sans être découvert.

Paques.

Le dimanche de Paques tombe cette année le treize avril, c'est-à-dire juste trois semaines plus tard que l'an dernier.

Temperature

Depuis samedi soir, il fait un froid assez vif et les chemins, sur le pont de glace et la terre ferme, sont devenus passables. Le soleil, qui était dévié, brille aujourd'hui d'un superbe éclat.

Elections.

Judi dernier, le 27 mars courant, à l'assemblée générale des membres de la Société des Commis-Marchands de St-Roch et St-Sauveur, tenue aux salles du Patronage, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante:

Président-général: M. Thos Breton, réélu. Président Actif: M. Ismaël Largevin, élu.

Vice Président-Actif: M. E. Emond, élu.

Secrétaire: Phil. Beaulieu, réélu. Assistant-secrétaire: M. J. Motard, élu.

Trésorier: M. Ach. Côté, réélu. Assistant-Trésorier: M. Elz. Sizerd, réélu.

Membres adjoints au bureau de direction: MM. Alp. Leclerc élu, Thos Sylvan élu, J. E. Lessard réélu, F. Morrissey réélu, M. Cantin réélu, Phil Huot élu, Cyr. Paguy élu, A. Berthume élu, I. Paradis élu, G. Létourneau réélu, Li Santerre élu et A. Pruneau réélu.

Après l'élection des officiers l'assemblée a voté des remerciements à messieurs les membres sortant de charge, pour la manière habile avec laquelle ils ont dirigé les affaires de la société. Des remerciements ont aussi été votés à messieurs les marchands pour avoir bien voulu acquiescer à leurs demandes. Plusieurs autres motions ont été lues et adoptées.

Par ordre, P. BEAULIEU, Sect. S. C. M.

Le vapeur "Québec."

Le superbe vapeur de la compagnie du Richelieu, le Québec, qui a subi cet hiver des réparations considérables, va être prêt pour l'ouverture de la navigation. Ses nouvelles machines sont installées. Il n'a maintenant qu'une seule cheminée de 50 pieds de hauteur et de 6 pieds de diamètre.

A nos lectrices

Nous avons déjà annoncé que nous mettions à la disposition de nos lectrices les journaux illustrés et autres que nous recevons chaque jour. Nous désirons informer nos lectrices, que notre cabinet de lecture leur est maintenant ouvert. Celles en particulier qui ne reçoivent pas de journaux de modes, pourront y voir le Courrier de la Mode, de Paris, dont les nombreuses planches coloriées et noires font bien la plus intéressante publication du genre.

Mines d'or

On mande de St George, Beauce, que MM. St Onge ont atteint le gravier à une profondeur de 125 pieds, et qu'ils ont commencé à extraire une assez grande quantité d'or.

Hopital de la marine

En vertu d'ordres récents, on admettra désormais que les marins à l'hôpital de la marine.

Un compatriote

M. Léon Bosen dit Lyonnais, autrefois de Québec, et qui était attaché à la rédaction du National, de Plattsburg, depuis sa fondation, vient d'accepter la position d'administrateur du Canadien des Etats-Unis, journal illustré qui doit paraître sous peu à New-York.

Le thé à treize sous

Lannon et McCormick ont étorné l'assistance samedi soir. Nous ne sommes trop engager le public à se porter en foule ce soir, à la salle Jacques-Cartier.

Les marchés de Paques.

Les bouchers, à qui les marchés de Paques offrent la meilleure occasion possible de faire montre de leur ressources et qui sont pour eux une véritable fête, s'organisent à qui mieux mieux. Depuis quelques jours, ils parcourent les campagnes jusque dans les cantons de l'Est, pour y faire l'acquisition de bétail gras.

Nouveau vapeur.

MM. Baker, de St. Nicolas, construisent un nouveau vapeur qui remplacera le Laurentides. Les machines de ce dernier vont être installées sur ce vapeur qui se nommera le Polaris, et qui fera le service entre Québec et Ste. Anne de Beaupré.

Retablissement de fait.

Nous avons annoncé samedi, que M. F. X. Lemieux, avocat, plaiderait la cause de MM. Langlais et Fournier, aux prochaines assises. On nous avait induit en erreur.

M. Langlais nous informe qu'il n'a jamais eu un instant l'idée de retenir les services de M. Lemieux, et qu'au contraire lui et son beau-fils seront défendus par M. Drouin.

Cour du recorder.

Ce matin, un vieillard du nom de Pierre Nadeau a été condamné à deux mois de prison, pour ivresse et vagabondage.

Un nommé Jean Renaud, qui s'est permis d'insulter une dame Ratié, a été condamné à \$5 d'amende ou à un mois de prison.

Le diagramme de la Chambre

Un de nos reporters a fait le dessin du diagramme de la chambre que nous publions aujourd'hui pour l'intelligence de ceux de nos lecteurs qui assistent aux séances.

Le 9e Voltigeurs.

La parade du 9e Voltigeurs annoncée depuis quelques jours, a eu lieu hier matin. Le bataillon a été pour ainsi dire complètement réorganisé et il est aujourd'hui le digne émule du 8e carabiers royal.

A l'instar des peux de l'ancienne milice française, les volontaires du 9e, catholiques avant toute autre chose, ont commencé par assister à une messe solennelle dite dans la Chapelle du Petit Séminaire, par M. l'abbé Roussel, le directeur du pensionnat de l'Université Lével, avec diacre et sous-diacre. M. l'abbé Louis Piquet a fait une courte mais éloquente allocution.

Il y a eu musique durant l'office par le corps de musique; le chant a été exécuté par des volontaires avec accompagnement d'harmonium par l'un des officiers du bataillon.

La messe terminée, le bataillon avec sa musique en tête, s'est mis en marche et a défilé par les rues de la Fabrique, du Palais, St. Joseph, St. Valier, St. George, D'Auteuil et St. Louis, jusqu'à l'arsenal où le Lt Colonel Roy, après avoir adressé aux volontaires des compliments mérités sur leur magnifique apparence, les a congédiés.

Ce n'est pas exagéré, nos félicitations ou nos compliments qu'affirmer que le 9e Voltigeurs avait hier l'allure militaire de vieux disciples de Mars.

Le bataillon a réellement fait honneur à la milice canado-française. Accouturé ou revêtu d'uniformes absolument neufs et qui seyaient parfaitement à chacun des volontaires, il offrait une apparence splendide et un vieux de la vieille aurait difficilement trouvé à redire. Le général Liard lui-même, s'il se fut trouvé par hasard sur le passage du bataillon, n'eût pas trouvé place pour un reproche.

Il y avait 330 hommes et 22 officiers sur la parade.

Nos plus sincères félicitations aux officiers du 9e ainsi qu'aux volontaires. Ce soir, le bataillon continuera ses exercices ordinaires au Drill Shed. Il y aura musique. Le public est admis.

A la Basilique.

Sa Grandeur Mgr. Taschereau a donné le sermon, hier, à la grande messe.

Retraites.

Hier matin, à Beaufort, se sont ouverts les exercices d'une retraite générale de quinze jours. Les Rédemptoristes, de Ste. Anne de Beaufort, sont les directeurs de cette retraite.

La retraite des hommes prêchée par le Révd. Père Thro, s'est ouverte hier soir à la Congrégation de la Haute-Ville. L'affluence était considérable.

Personnel.

MM. Nezaire Turcotte et F. O. Valleraud, sont partis hier après midi pour New-York, pour affaires de commerce.

Rixes.

Les rixes en plein jour deviennent fréquentes. Samedi soir, vers six heures, il y en a eu une à l'angle de la rue St. Patrice et de la côte Ste. Geneviève. Elle a été provoquée par des gamins, et finalement des hommes et même des femmes se sont mis de la partie.

Un autre rixe a eu lieu hier après-midi, à l'angle des rues d'Aiguillon et St. Augustin, entre un certain nombre de jeunes polissons qui flânaient à cet endroit et deux passants.

Dans les deux cas, il n'y a pas eu d'effusion de sang.

Exposition de calligraphie

Hier après-midi, dans les salles du "De La Salle Penmen's Club" et à l'Académie Commerciale, s'est ouverte une exposition de tous les morceaux de calligraphie qui doivent être envoyés en Angleterre, pour la grande exposition de Londres, en mai prochain.

Plusieurs amateurs de la plume ont bien voulu prêter leur généreux concours au club. Les écoles des Frères de St. Jean et St. Roch figurent aussi dans l'exposition qui se terminera demain soir.

Le public est cordialement invité à s'y rendre, particulièrement les parents et amis des élèves.

Il y a là des spécimens de calligraphie vraiment étonnants.

Fausse alarme.

Samedi soir, des passants ayant aperçu du feu dans le magasin de M. Carrier, rue Dalhousie, sonnèrent l'alarme. A leur arrivée, les pompiers constatèrent que le feu était tout éteint dans un de ces petits fourneaux dont se servent les plombiers et les terblantiers.

Assises de Montmagny.

On nous télégraphie de St. Thomas, que les assises de Montmagny ont été closes samedi. Carrier, accusé de meurtre à tête couverte par les jurés, grâce au talent déployé par M. L. P. Pelletier son défenseur. Nous commencerons demain matin la publication du compte rendu de ce procès important.

Le nommé Proulx, accusé de vol a plaidé coupable et a été condamné à deux ans de pénitencier.

Le "Sarmatian".

Ce steamer est arrivé de Liverpool Angleterre, à Halifax, à une heure le 30 au matin avec les mâles, 36 passagers de chambre, 48 intermédiaires et 375 de pont.

Nouvelles de St-Hyacinthe.

La neige a disparu rapidement sous les premiers rayons d'un soleil printanier. La pluie en a fait sa part, surtout celle de dimanche dernier.

Dans la ville, les trottoirs sont tous à sec, même où la neige n'est jamais enlevée. Les voitures d'été ont commencé à circuler samedi dernier. Au dehors les chemins sont très mauvais; la terre se montre en maints endroits.

Dans les environs de la ville il y a peu de neige dans les champs, mais par contre il y a beaucoup d'eau. Aussi le niveau de la rivière Yamaska monte rapidement. Il s'est élevé de 6 pieds durant la nuit dernière, ce qui a eu pour effet de faire partir la glace en face de la ville.

Cette glace s'est amoncelée un peu plus bas que le pont en fer du Grand Tronc, c'est-à-dire vis-à-vis le séminaire. Cela nuit beaucoup à l'écoulement de l'eau qui a monté de 5 pieds encore durant la journée.

Tout le bas de la ville est inondé. Il y a 2 à 3 pieds d'eau dans la rue Concorde, près du pont du centre (pont Morrison). Le marché à foire en est à moitié envahi et ressemble à un lac.

L'année dernière, la débâcle a causé beaucoup de dégâts et cependant dans sa plus grande hauteur l'eau ne s'est élevée que 3 pieds de plus qu'elle ne l'est actuellement.

Cette année, la glace est encore si forte que si elle ne partait à présent aucun des ponts qui nous restent ne résisterait, pas même celui du Grand Tronc qui est en pierre et en fer. Il avait été sérieusement endommagé l'année dernière.

Samedi dernier, le marché était bien approvisionné. C'est certainement le meilleur que nous aurons d'ici aux chemins d'été. Le sucre nouveau était assez abondant et se vendait 15 centimes la livre.

Vos sucreries ont le monopole de la tère, on n'en voit pas ici.

Le patriote de 37

M. Félix Poutré, arrivé des Etats-Unis, a dressé à une confrère ce qui suit: "Les Canadiens Français de Lewiston, Brunswick, Biddeford et Secharale se distinguent par leurs moeurs. Sur une population de 7 à 8 000 âmes à Lewiston, ou à Biddeford, on n'a enregistré jus qu'à présent, aux bureaux de la police, que cinq ou six noms canadiens par année.

"Cela est dû surtout au zèle des prêtres qui desservent nos compatriotes émigrés.

"J'ai rencontré là, d'anciennes connaissances et, entre autres, une famille dont le chef était un débâuché, lorsque cette famille demeurait dans le pays. La femme lui a dit quelle était heureuse, quelle n'avait plus rien à reprocher à son mari, et que cette conversion était due à son curé.

"J'ai donné, aux quatre endroits susdits, des lectures sur les événements de 1837, et j'y ai été accueilli avec enthousiasme.

Les Canadiens de ces endroits progressent rapidement en nombre et en richesse. Il y a, à Lewiston, le Dr Martel, qui joint d'une aisance et d'une influence considérables.

"J'ai observé aussi que les docteurs Lapointe et Thivierge, de Biddeford, jouissent d'une excellente position.

"Je ne serais pas surpris, dans un an ou deux, il y aurait un maire canadien dans quelque-une de ces villes."

M. Poutré va retourner aux Etats-Unis, dans quelques jours, où il se propose de visiter différents endroits du Massachusetts, et d'y poursuivre sa série de lectures sur les événements patriotiques de 1837.

Nouveautés pour la saison.

Chez A. E. Boisseau rue St-Joseph No 29 on vend des chapeaux nouvelle forme, tweed et serge dans les patrons les plus nouveaux, cretonnes, indienne, shirting, coton juane (vrs de large) pour 1 cents le tout à très bas prix.

N. B.—Nos cachemires étant importés directement sont vendus à des prix qui défient toute compétition.

DECES.

FICHER — Le 30 mars courant est décédé à l'âge de 53 ans et 8 mois, François Xavier Ficher, Ecu, de la maison Robitaille, Picher & compagnie.

Les funérailles auront lieu mercredi le 2 avril à 10 heures. Le convoi funèbre laissera la résidence du défunt à 9 1/2 heures pour la Basilique.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOLALLY BINET — Hier matin, à St-Roch de Québec, après une maladie longue et scufferte avec une résignation chrétienne, Dame Mary Molally, épouse de M. Georges Binet, à l'âge de trente-six ans. Elle laisse six enfants inconnables, et un grand cercle d'amis.

Les funérailles auront lieu mercredi matin à 9 heures à l'église St Roch. Le convoi funèbre laissera la maison mortuaire, Rue Fleurie No 126, à 8 1/2 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GÉNÈREUX — En cette ville, le 31 courant, à l'âge de 22 mois, Frédéric Alphonse Maybrook, enfant de Chenier Urbis Génèreux.

Le convoi partira du No 4 rue St Dominique, le 2 avril à 2.30 pour le cimetière Woodfield. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOUINARD — Pierre Amable Chouinard, décédé samedi, le 29, à 6 heures du matin, à l'âge de 32 ans.

Il était dans la Batterie A depuis 3 ans. Il est beaucoup regretté par ses compagnons.

GERMAIN — Hier, à l'âge de 60 ans et 4 mois, est décédé le Sieur Augustin Germain, époux de Dame Ann Leclerc.

Les funérailles auront lieu demain matin, à 8 heures, à la chapelle St Jean Baptiste. Le convoi partira du No 10 rue D'O et, quartier Montcalm, à 7 1/2 hrs.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE — Ce matin, à l'âge de 38 heures Alfred Joseph Pilars, enfant de Alfred Larose, typographe.

Les funérailles auront lieu demain, 1er avril, à 4 heures. Le convoi partira de la demeure de son père, No 113, rue Arago, St Sauveur, à 3 1/2 heures.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Cie d'Assurance Royale Canadienne.

93 RUE ST-PIERRE 93

Le public voudra bien se rappeler que le nouveau tarif réduit, pour les assurances contre le feu devintra en force demain le 1er Avril.

THOMAS ROY, Agent, 400

Z. PAQUET.

Notre nouvel établissement nous ayant permis d'agrandir plusieurs de nos départements, nous avons le plaisir d'annoncer que M. J. Dalziel, tailleur, est aujourd'hui à notre service.

Notre département de hardes faites est déjà le plus considérable de la Ville, avec ce Monsieur, dont le bon goût est reconnu par tous ceux qui ont eu l'avantage d'apprécier ses capacités, nous sommes certains de maintenir ce département à la hauteur de notre position dans le commerce, et de garantir que tous ceux qui nous feront une visite seront pleinement satisfaits.

Z. PAQUET.

N. B.—L'énumération de nos départements serait trop longue à faire, il suffit de dire que l'assortiment est au complet dans tous les départements, et celui des tapis entr'autres frappe les regards par la variété et la richesse de son étalage.

20 mars 1894—71.p Z. P. 395